

SEMINAIRE

4 NOVEMBRE 2025

PLANIFICATION URBAINE ET BIODIVERSITÉ : ANTICIPER, ÉVITER,
COMPENSER

PROGRAMME DE LA MATINÉE

- **8h30** : Accueil café
- **9h00** : Introduction de la journée par le directeur de la DREAL
- **9h15-12h30** :

Partir sur de bonnes bases : le diagnostic environnemental

Les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)

Anticiper la compensation : les Sites Naturels de Compensation, de Restauration et de Renaturation (SNCRR)

- **12h15-13h30** : Cocktail déjeunatoire
- **13h30-14h10** :

La démarche d'évaluation environnementale dans les documents d'urbanisme : les attentes de l'Autorité environnementale

- **14h10-16h30** :

Les outils d'évitement et de réduction en planification

Potentiel de sites de compensation : première approche cartographique

Zoom sur la trame noire

Partir sur de bonnes bases : le diagnostic environnemental (9h15 à 10h)

SOMMAIRE

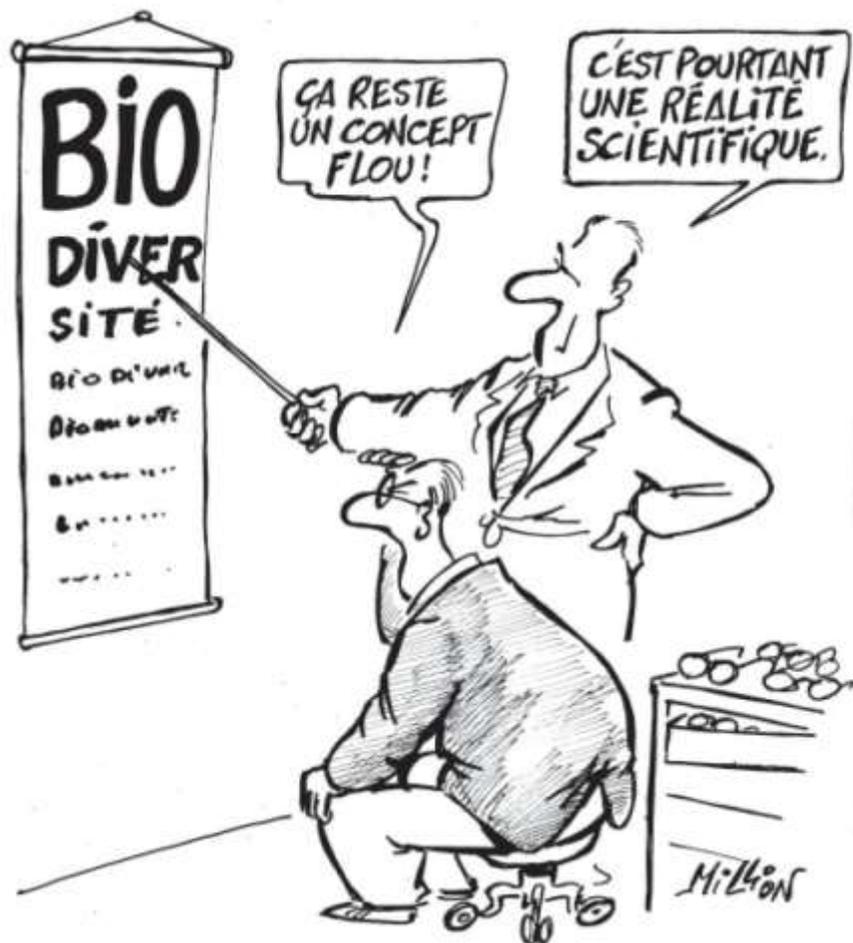
1. Généralités sur la biodiversité
2. Présentation des caractéristiques générales de la région et des enjeux de biodiversité
3. Prise en compte des enjeux de biodiversité dans les documents de planification : l'évitement
4. Les outils d'identification des enjeux de biodiversité sur le territoire

CONCLUSION



1. Généralités sur la biodiversité

1. Généralités sur la biodiversité



In : Le Guyader, H. 2008

C'est quoi la BIODIVERSITE ?

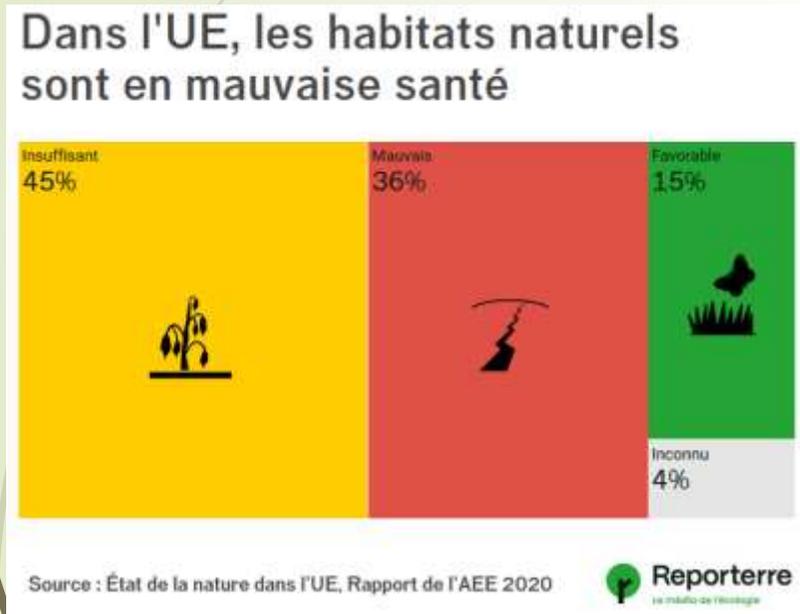
Biodiversité = Concept « récent » qui s'est imposé lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro de 1992



Le déclin de la biodiversité

- **41 000 espèces animales et végétales** menacées d'extinction (sur **147 000 espèces évaluées** par l'UICN)

81% des habitats naturels européens dans un état de conservation défavorable
(Agence européenne de l'environnement (AEE), 2018)



Quand la nature disparaît, les conséquences sont colossales pour nous tous

1. Généralités sur la biodiversité



1. Généralités sur la biodiversité

Enjeux et pressions sur la biodiversité



Artificialisation des sols, étalement urbain



Urbanisation côtière



Evolution climatique (changement climatique)



Espèces exotiques envahissantes



Incendies



Surfréquentation touristique



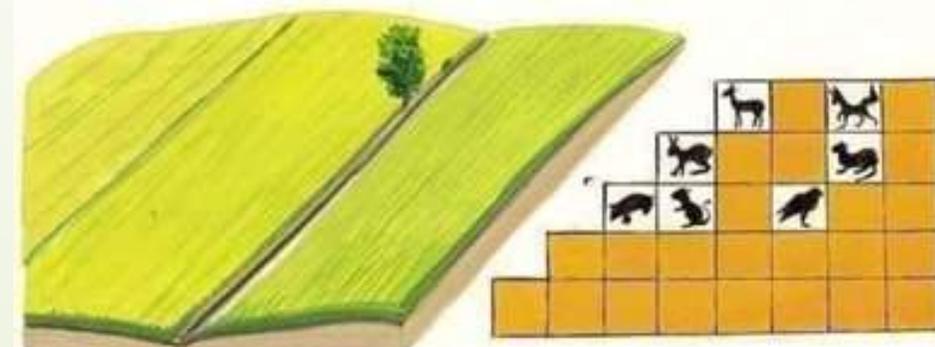
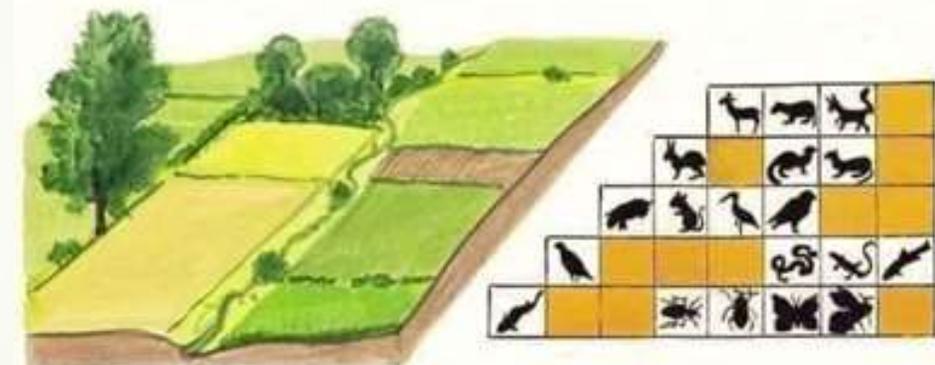
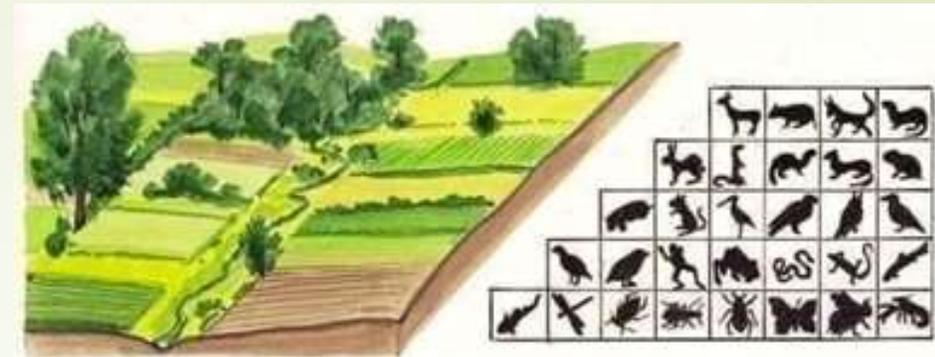
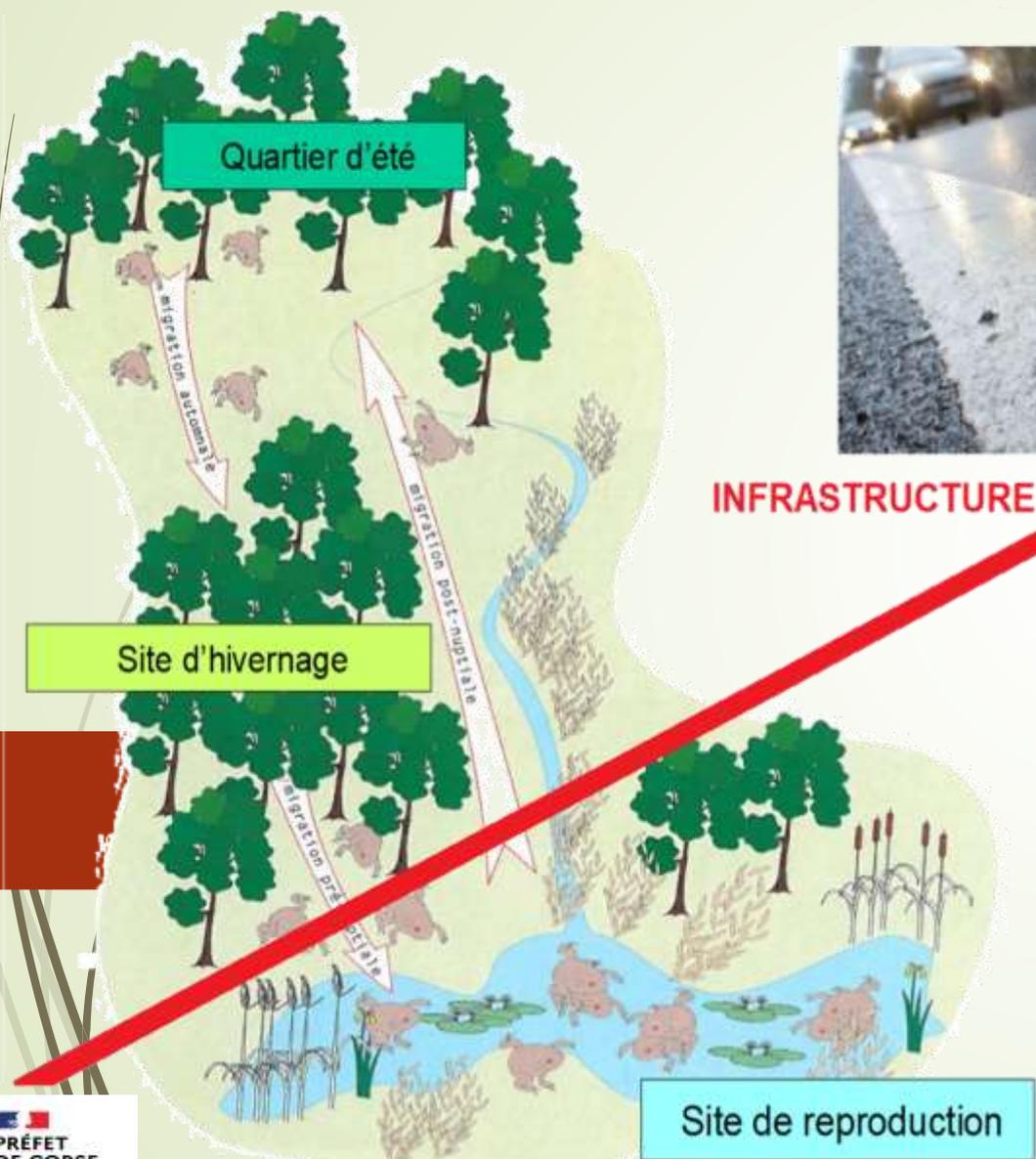
Pollutions des sols et émissions de gaz à effet de serre



Surexploitation des ressources

Les causes de la destruction des habitats naturels

1. Généralités sur la biodiversité



➤ Surexploitation des ressources naturelles

Surpêche, déforestation, braconnage... il s'agit des situations où les ressources naturelles sont utilisées de façon excessive (eau, bois, énergie, produits agricoles...). **Destruction directe ou indirecte.**

Disparition d'espèces ou de nombreux individus d'espèces



Erismature à tête blanche Etang de Biguglia

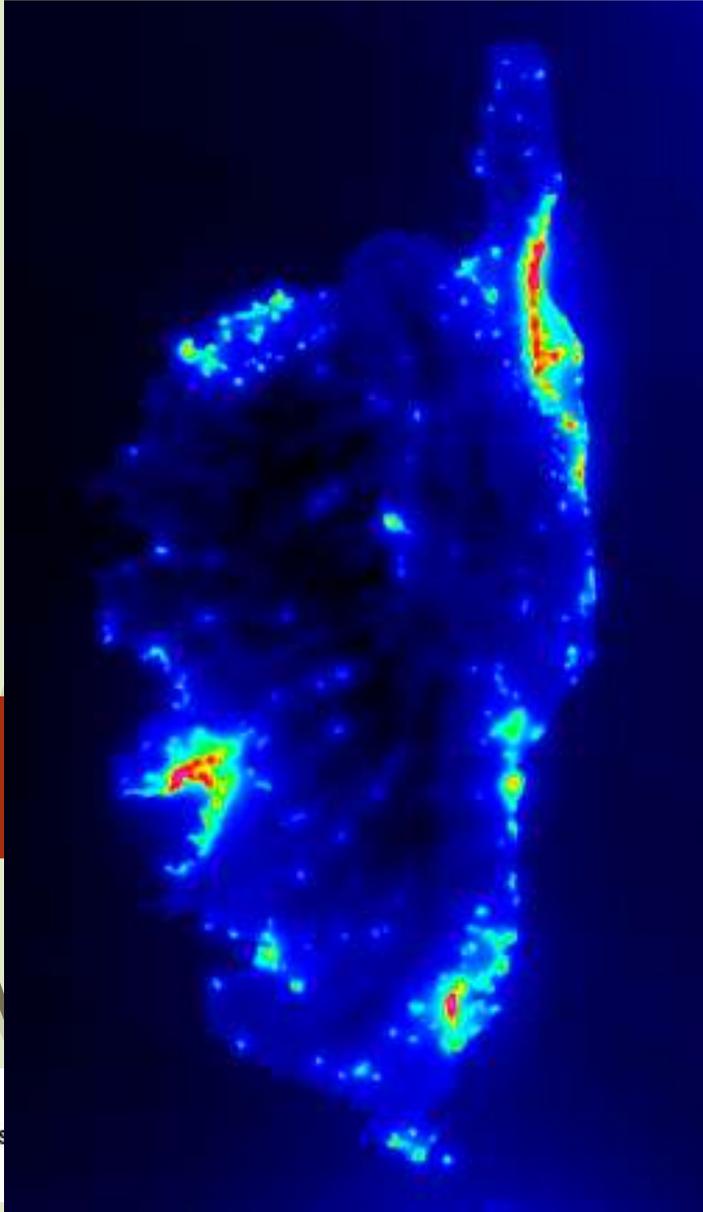


➤ Changements climatiques

- Déplacement des aires de répartition des espèces animales et végétales
- Accélération de certains cycles végétatifs
- Décalages entre disponibilité des ressources alimentaires et des besoins des espèces.
- Modification des conditions de vie des espèces (sécheresse, évolution rapide des habitats), les forçant à migrer ou à adapter leur mode de vie
- Perturbation des cycles de reproduction
- Augmentation des incendies



➤ Pollutions

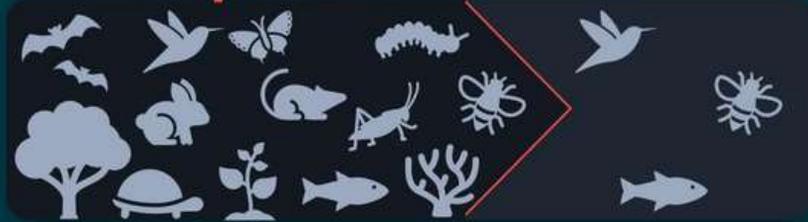


- En premier lieu, pollution par les déchets (milieux terrestres, et ceux qui se retrouvent en mer et dans les organismes marins);
- Pollution des milieux aquatiques, de l'air, des sols par des substances dangereuses (métaux lourds, hydrocarbures, pesticides, etc.);
- Pollutions émergentes (résidus médicamenteux, nanoparticules, ondes électromagnétiques, etc.);
- Pollution par les micro-plastiques;
- Pollution sonore;
- Pollution lumineuse.

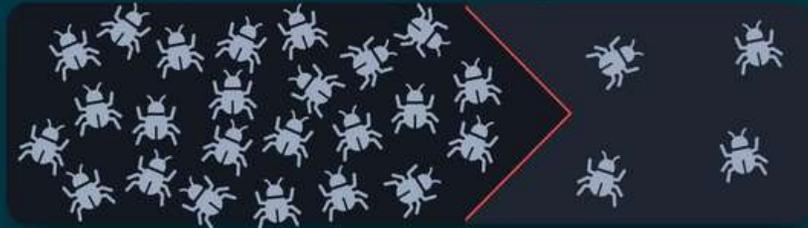
BILAN

Au moins deux indicateurs rendent compte du déclin de la biodiversité

1/ Moins d'espèces



2/ Moins d'individus par espèce



Des espèces ont toujours disparu

Sauf que c'est **100 à 1 000 fois plus rapide** qu'en temps normal

Érosion de la biodiversité, 5 causes

Destruction des habitats

Surexploitation des ressources

+ 50% de l'impact total

Changement climatique

Pollution de l'eau, de l'air et des sols

Espèces envahissantes

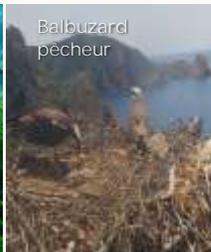
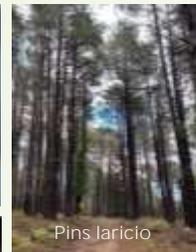


2. Présentation des caractéristiques générales de la région et des enjeux de biodiversité

2. Présentation des caractéristiques générales de la région et des enjeux de biodiversité



- ✓ Littoral de plus de 1000 km (14% du littoral français) : une biodiversité marine exceptionnelle à l'échelle méditerranéenne
- ✓ 88,4 % des masses d'eau superficielles de Corse sont en bon ou très bon état écologique
- ✓ Réservoir de variétés floristique (2724 taxons dont 2238 indigènes) dont 5% endémiques
- ✓ Présence de formations naturelles patrimoniales: les anneaux de coralligène du Cap Corse, des formations récifales d'herbier de Posidonie



- ✓ 11 reptiles, dont 10 protégés
- ✓ 6 espèces de tortues marines et 8 espèces de mammifères marins fréquentent les eaux Méditerranéennes
 - ✓ 2/3 des herbiers de Posidonie de la Méditerranée française sont situés en Corse
 - ✓ 3000 espèces végétales (5% endémiques et 126 espèces protégées en Corse)
 - ✓ 7 espèces d'amphibiens, tous protégés
- ✓ Présence de faune rare et destination majeure de l'avifaune migratrice (192 espèces d'oiseaux recensées)

Démographie : Population - ménages

La Corse est la région française la plus dynamique sur le plan démographique

Au 1^{er} janvier 2025 la Corse compte 360 200 habitants (estimation Insee)

Ils étaient 347 000 en 2021 (Recensement population Insee)

soit 13 200 de plus en 4 ans

Selon l'Insee la population corse atteindrait 383 000 habitants en 2050

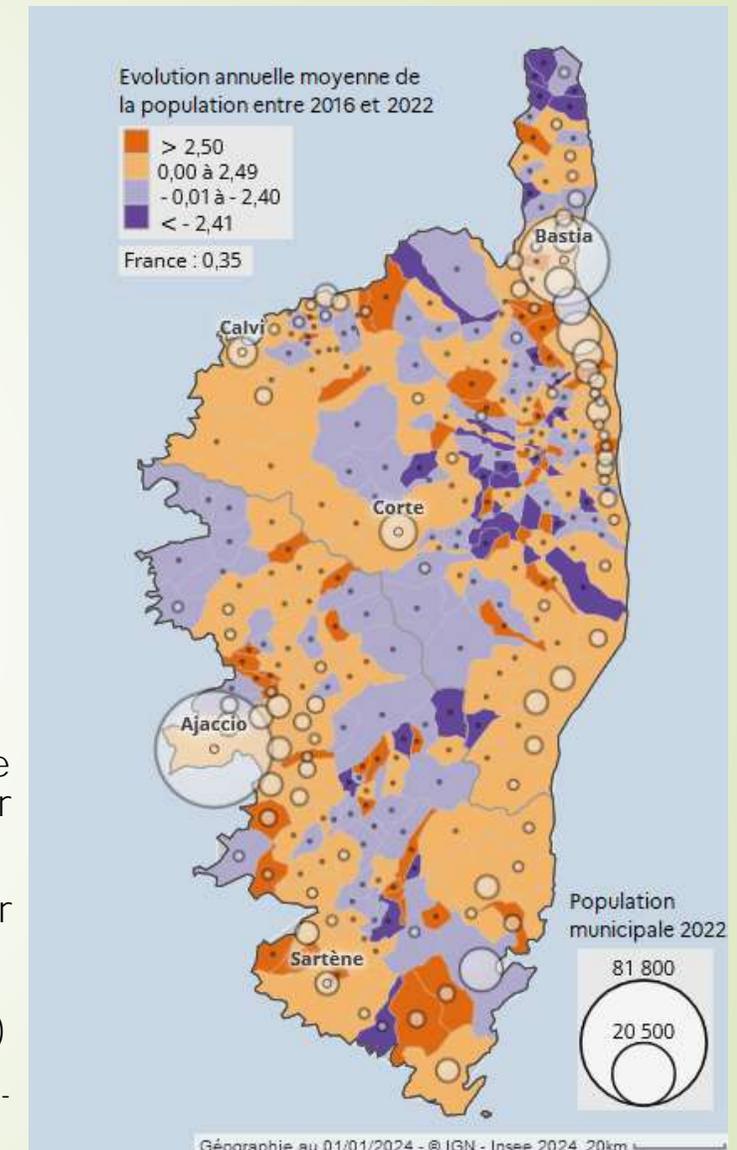
156 000 ménages (équivalent résidences principales) en 2021

Selon l'Insee il y aurait 50 000 ménages de plus en 2050 soit 196 000.

Avec cependant de fortes disparités sur le territoire

(140 communes sur les 360 ont perdu de la population entre 2016 et 2021)

Source : Insee RP 2016-2021



Logements - construction

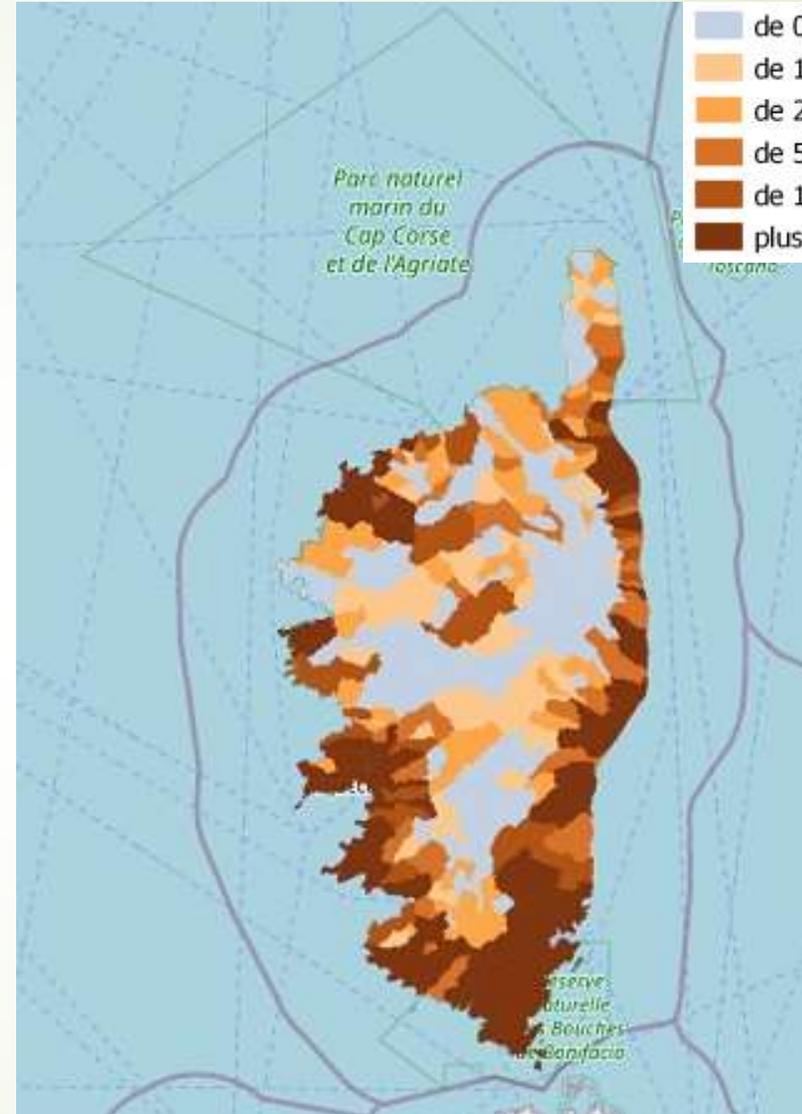
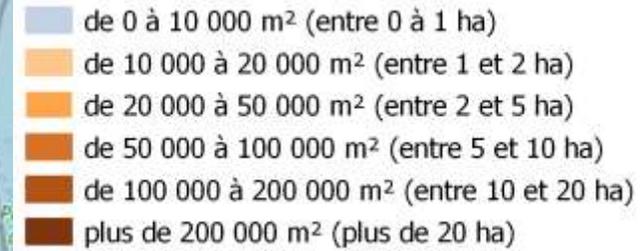
Entre 2011 et 2024, plus de 200 000 m² de nouvelles surfaces ont été consommées.

ZAN :

-D'ici 2031 : diminution d'environ 50% du rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles, et forestiers par rapport au bilan des 10 dernières années (2011-2021).

-D'ici 2050 : Zéro Artificialisation Nette (ZAN) grâce à l'équilibre entre le total des surfaces artificialisées et désartificialisées.

Légende :

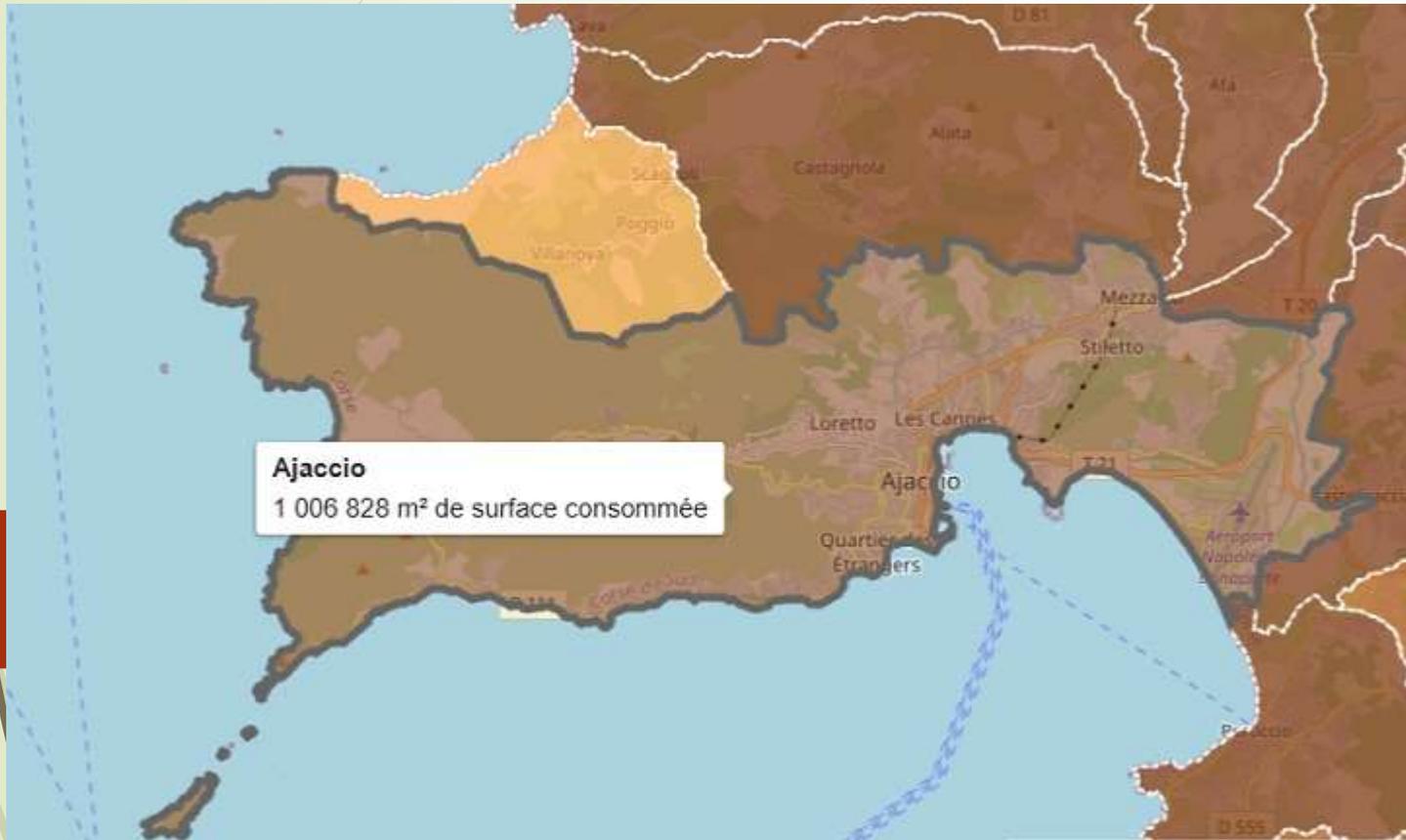


Visualisation des flux de consommation d'espace pour la période 2011-2024 (m²)

Logements - construction

AJACCIO

(EPCI Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien)



Données pour la période 2011-2024

1 006 828 m²

de **nouvelles** surfaces consommées

soit **1.22** %

de la surface communale nouvellement consommée

dont **433 503** m²

de surfaces consommées de type **habitat**

dont **351 993** m²

de surfaces consommées de type **activité**

dont **26 966** m²

de surfaces consommées **mixte**

dont **189 595** m²

de surfaces consommées **infrastructures (routes et voies ferrées)**

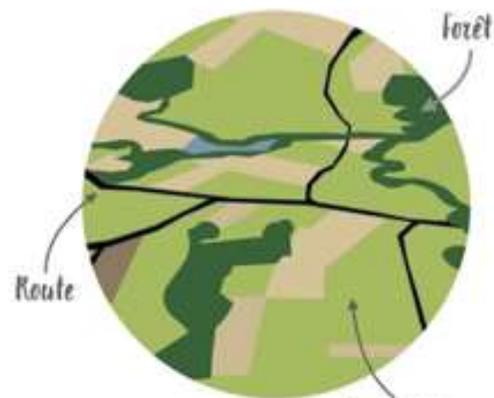
Principales
conséquences de
l'urbanisation :
destruction des
habitats naturels

PERTE D'HABITAT



Ville grignotant la forêt

FRAGMENTATION D'HABITAT

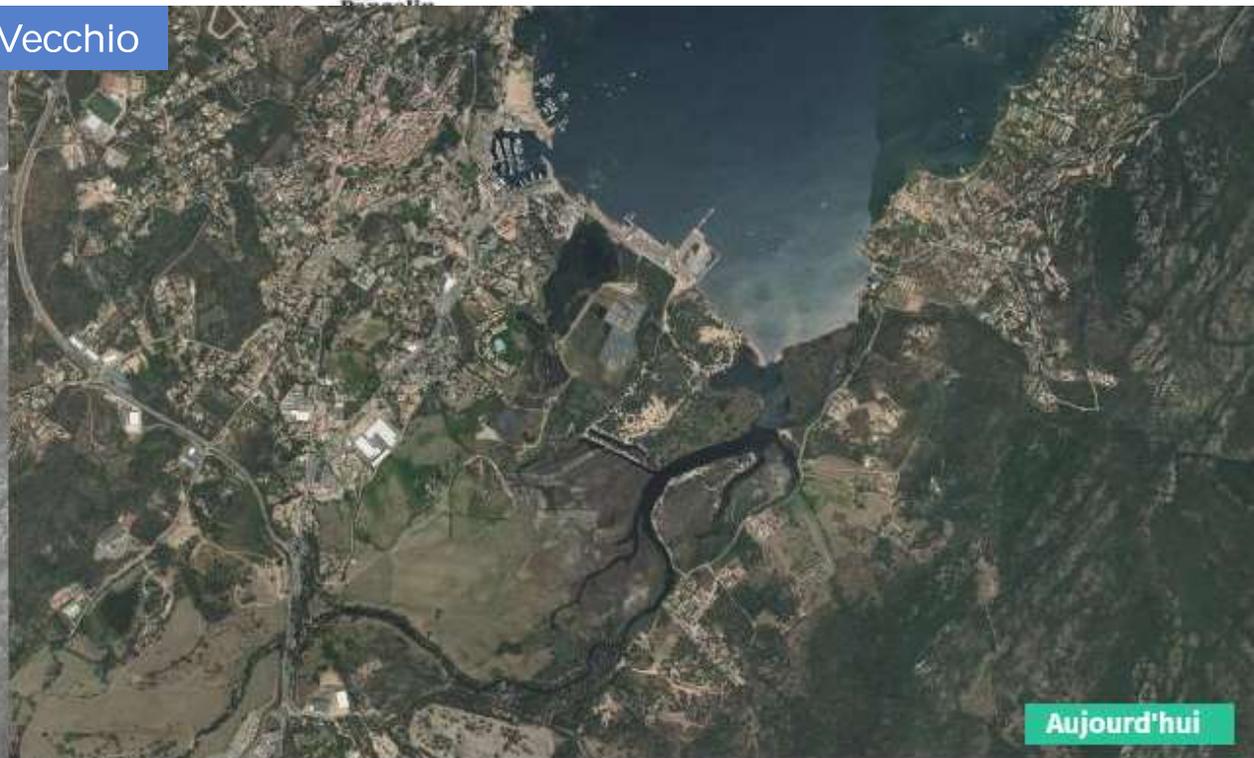


Zone cultivée

! Milieux les plus fragiles et les plus riches souvent les plus impactés (prairies humides, bocages, littoral, etc.)



Porto-Vecchio





3. Prise en compte des enjeux de biodiversité dans les documents de planification

3. Prise en compte des enjeux de biodiversité dans les documents de planification

Pourquoi parler d'évitement, concept largement repris dans le cadre des projets d'aménagement par la doctrine Éviter - Réduire - Compenser, quand il s'agit de PLU(i) ?

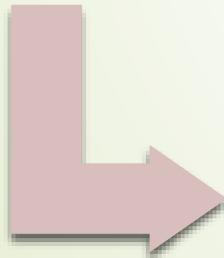


La meilleure façon de préserver **l'environnement** est de **s'attacher**, en premier lieu, à éviter les impacts. Cette démarche permet **d'éviter pour tous les projets d'aménagement des surcoûts financiers** liés à une prise en compte tardive des enjeux environnementaux car il les intègre en amont lors de la conception.



Il peut cependant subsister des incidences résiduelles. Si tel est le cas, des mesures de réduction voire de compensation doivent être prévues dès ce stade de planification. Celles-ci doivent alors être intégrées aux pièces réglementaires du PLU(i).

L'outil le plus adapté pour cela est l'OAP.



L'objectif étant **l'absence** de perte nette de biodiversité, les mesures de compensation doivent intervenir en dernier ressort.

Compenser certains impacts du PLU(i), ou des projets **qu'il** autorise, revient à **délimiter** les espaces devant faire **l'objet d'une** compensation et les espaces retenus pour la mise en **œuvre** de la compensation.

Le PLU(i) est l'outil privilégié pour mettre en œuvre la première étape de l'évitement

La dimension environnementale doit être prise en compte **le plus tôt possible** dans la conception de plans, programmes afin de **minimiser leurs impacts** et d'éviter la **dégradation de l'environnement**.

La vision d'ensemble qui caractérise **la planification offre une échelle cohérente pour appliquer une démarche d'évitement**. Les documents de planification doivent **anticiper les risques de perte de biodiversité**.

Le diagnostic territorial doit faire ressortir les zones conciliant développement et enjeux du territoire. Cette phase permet d'imaginer un scénario d'aménagement évitant le plus possible les incidences du PLU(i) sur la biodiversité.

POURQUOI ET COMMENT ÉVITER ?

L'évitement, c'est

« *ne pas faire* »,

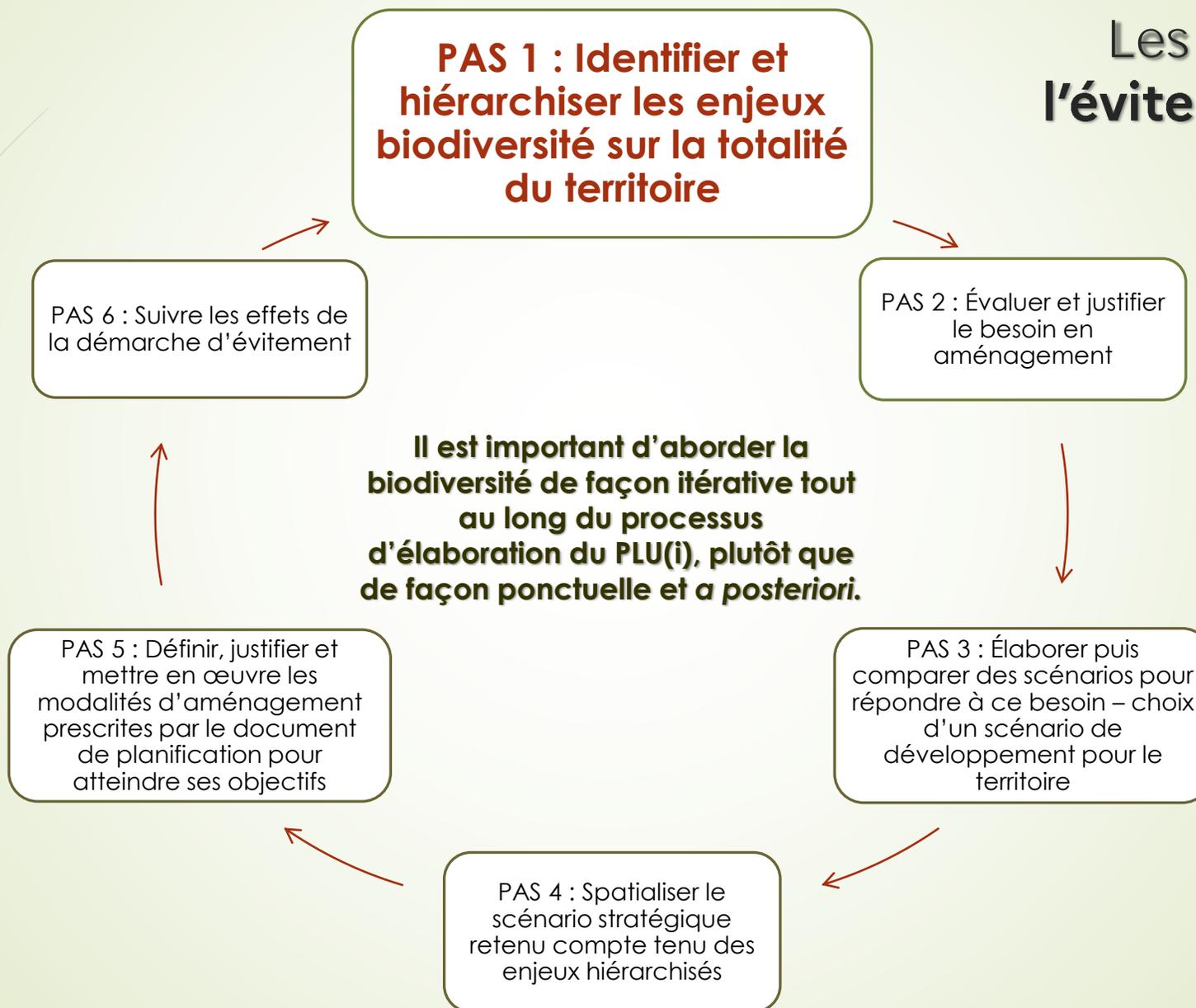
« *faire moins* »,

« *faire ailleurs* »,

« *faire autrement* »

3. Prise en compte des enjeux de biodiversité dans les documents de planification

Les six phases de l'évitement en résumé





4. Les outils d'identification des enjeux de biodiversité sur le territoire

L'évitement passe avant-tout par une parfaite connaissance du territoire

Les objectifs

Réaliser un diagnostic fin des enjeux faunistiques, floristiques, des milieux et des continuités écologiques qui caractérisent le territoire : établir un état initial complet ;

Acquérir une connaissance la plus fine possible de la biodiversité locale, pour mieux assurer sa préservation et sa valorisation dans les pièces opposables du PLU.

Les moyens pour établir un état initial complet du territoire :

Synthèse bibliographique : prise en compte des enjeux du PADDUC, des **périmètres d'inventaires** et de protection de la biodiversité, etc. ;

Recueil des données naturalistes existantes sur le territoire et datant de moins de 5 ans : atlas de biodiversité, **base de données naturalistes** (GeOrchestra), **cartographies** d'habitats potentiels existantes et **d'acteurs locaux** (Conservatoire botanique de Corse, Conservatoire d'Espaces Naturels de Corse... ;

Réalisation d'inventaires faune flore sur les sites de projet envisagés présentant des enjeux écologiques : faire appel à des **écologues** en cas de présence d'espèces protégés afin de connaître l'état des populations (ex. TH) » ;

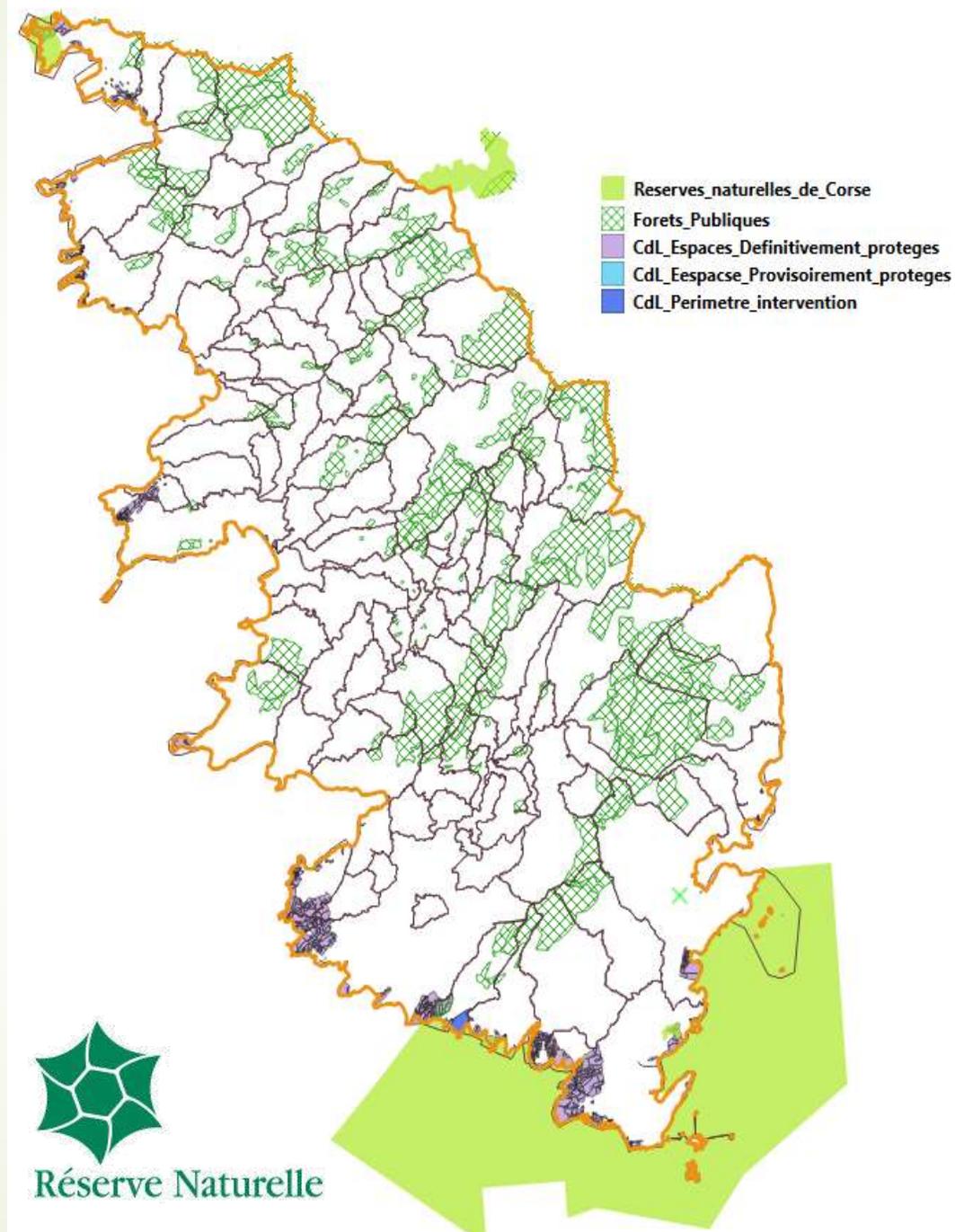
Cartographie de la Trame Verte et Bleue (TVB) et des enjeux du territoire, incluant a minima les réservoirs de biodiversité, les espaces relais, les corridors écologiques.

Tous les zonages / habitats naturels n'ont pas le même niveau de protection

- Des dispositifs **de protection forte** (réserves naturelles, arrêté de protection de biotope, géotope, habitats naturels, RCFS, etc.)
- Des **protections contractuelles** (réseau Natura 2000, parc naturel régional de Corse, terrains sous Obligations Réelles Environnementales, etc.)
- Des **zonages d'inventaires** (ZNIEFF, Zones humides, etc.)
- Et... la biodiversité « ordinaire »

Protection forte : Les réserves naturelles

- Tout ou partie de territoire d'une ou plusieurs communes, sur lequel la conservation de la faune, de la flore, du patrimoine géologique ou du milieu naturel en général représente une importance particulière.
- 6 réserves naturelles en Corse :
 - 3 gérées par l'Office de l'Environnement de la Corse : les bouches de Bonifacio (1999), les îles Cerbicales (1981-1982) les Tre Padule de Suartone (2002)
 - Le Parc Naturel Régional de la Corse gère la plus ancienne, la réserve naturelle de Scandola (1976),
 - La CdC a en charge la gestion de la réserve naturelle de l'étang de Biguglia (1994)
 - l'association Finocchiarola gère la réserve naturelle des îles Finocchiarola (1987).
- Elles disposent d'un règlement, avec une police exercée par les gardes de la réserve (avec appui OFB et forces de l'ordre);
- NATINF particuliers dans les réserves naturelles.



4. Les outils d'identification des enjeux de biodiversité sur le territoire

➤ Protection forte : Les arrêtés de protection de biotope / géotope / habitat naturel

- Ils concernent des zones restreintes avec **interdictions précisées dans un arrêté préfectoral**
- Ils ont pour objectif de prévenir la disparition des espèces protégées par la fixation de mesures de conservation des biotopes nécessaires à leur alimentation, reproduction, repos ou survie. Ils disposent d'une **signalétique**.
 - APPB : ils représentent une zone limitée autour d'un habitat indispensable à une espèce (nid de Balbuzard, Faucon pèlerin, gîtes chiroptères...)
 - APPG : Formation géologique rare ou patrimoniale, à préserver (exemple : Diorite orbiculaire)
 - APPHN : Habitats naturels dans la liste définie par <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037838912>

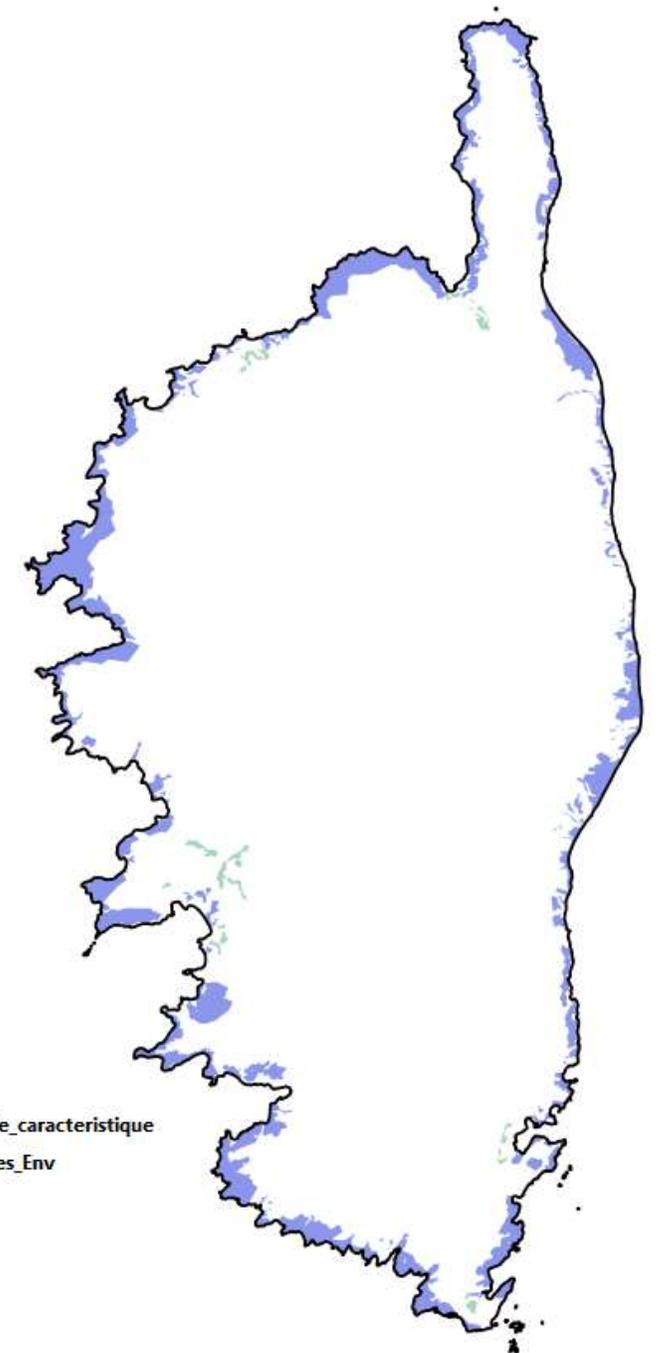


Les Espaces remarquables et caractéristiques du littoral - ERC

- Définis par le PADDUC, ils représentent « les espaces et milieux caractéristique du patrimoine naturel et culturel du littoral, ou nécessaires au maintien des équilibres biologiques ou présentant un intérêt écologique. Ils sont décrits dans livret littoral du PADDUC (annexe 7)

https://www.gue.corsica/Le-Padduc-dans-son-integralite_a47.html

- Ils sont **protégés par La loi du 3 janvier 1986**, relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, dite Loi Littoral



4. Les outils d'identification des enjeux de biodiversité sur le territoire

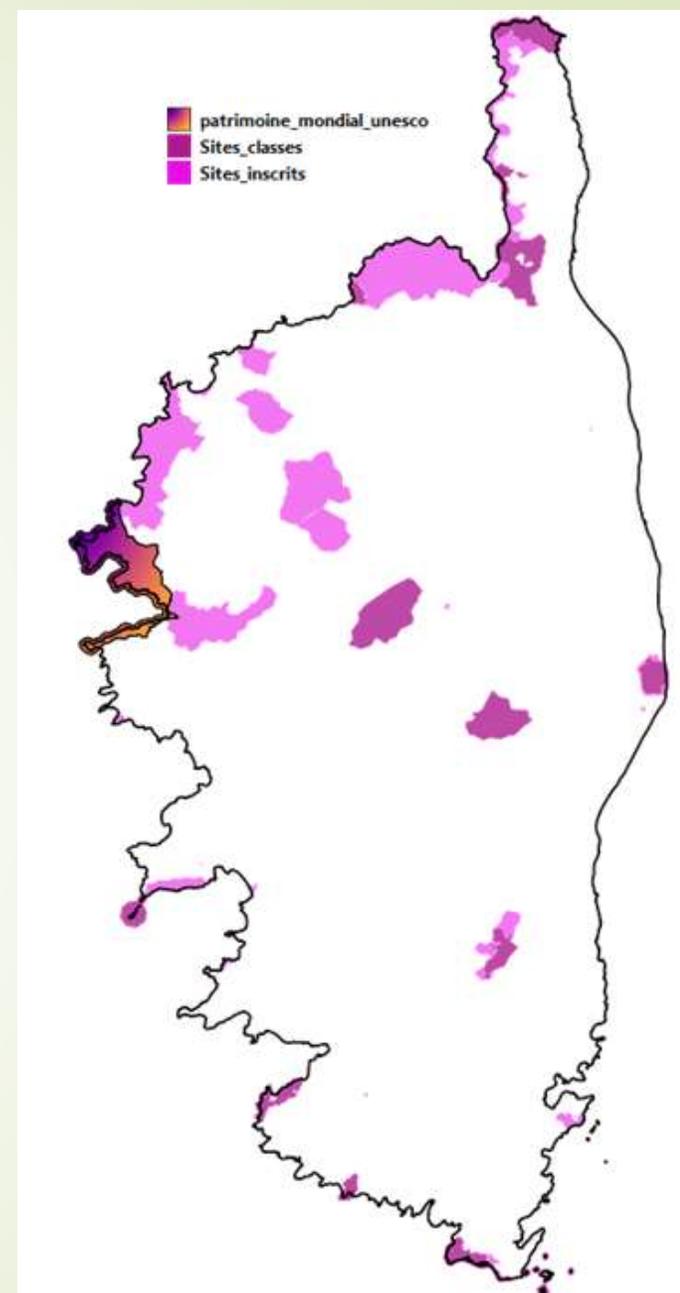
Sites classés

Site de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation.

Tout travaux susceptibles de modifier l'état des lieux ou l'aspect des sites sont soumis à une autorisation spéciale préalable du Ministère chargé des sites.

Sites inscrits

Espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé. Avis de l'Architecte des bâtiments de France requis dans le cadre des instructions des actes d'urbanisme



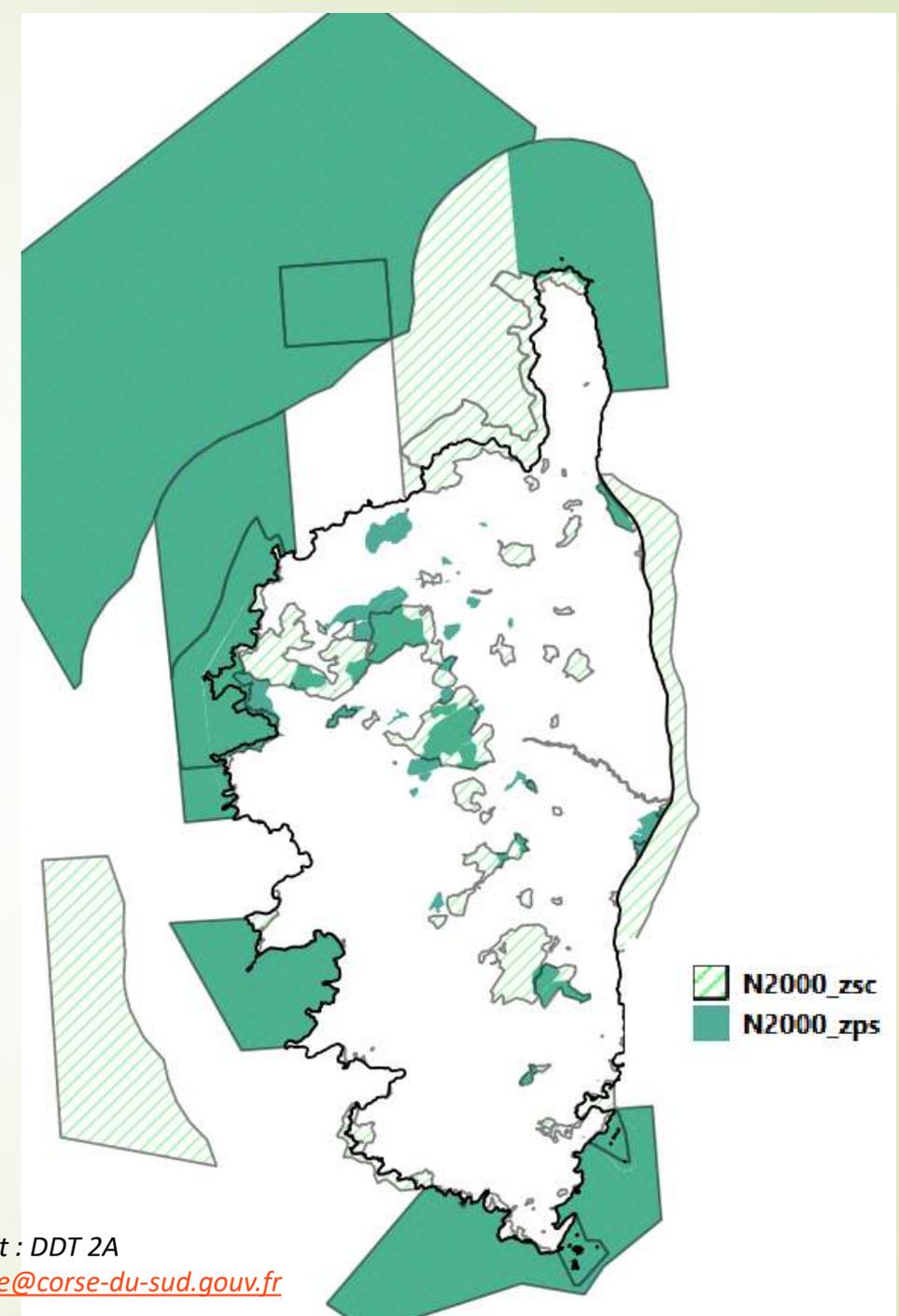
4. Les outils d'identification des enjeux de biodiversité sur le territoire

➤ Protection contractuelle : Le réseau Natura 2000

Réseau européen avec un objectif de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Participation au développement durable des territoires. Les sites sont désignés par 2 directives :

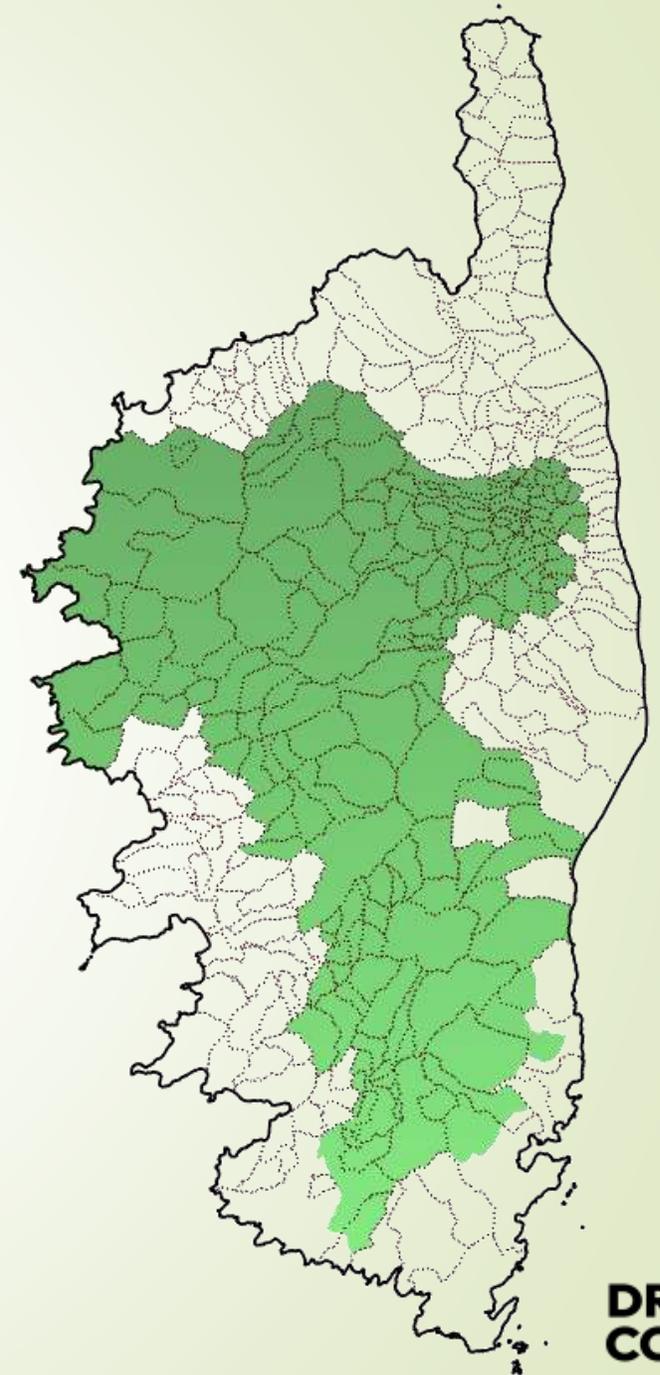
- Directive « Oiseaux » (2009/147/CE) - Zones de protection spéciales (ZPS);
- Directive « Habitats faune flore » (CE 92/43) - Zones spéciales de conservation (ZSC).

Les sites font l'objet d'un contrat, d'un document d'objectifs et disposent d'un animateur. Une **étude d'incidence est nécessaire dès lors qu'un projet impacte un des sites** (directement ou indirectement).



Charte :Le Parc naturel régional de Corse - PNRC

- Comme tous les parcs régionaux, il **n'apporte pas de protection particulière**. Son périmètre comprend les territoires de l'ensemble des communes ayant adhéré à une charte;
- Les gardes du parc ont des pouvoirs de police (peu ou pas exercé en Corse...) dans son périmètre
- Mise en place d'une **charte de bonnes pratiques** : contrat de 15 ans qui fixe les orientations et bonnes pratiques pour préserver et valoriser la biodiversité et le patrimoine naturel de l'île, en s'appuyant sur la concertation et la sensibilisation plutôt que sur la contrainte.



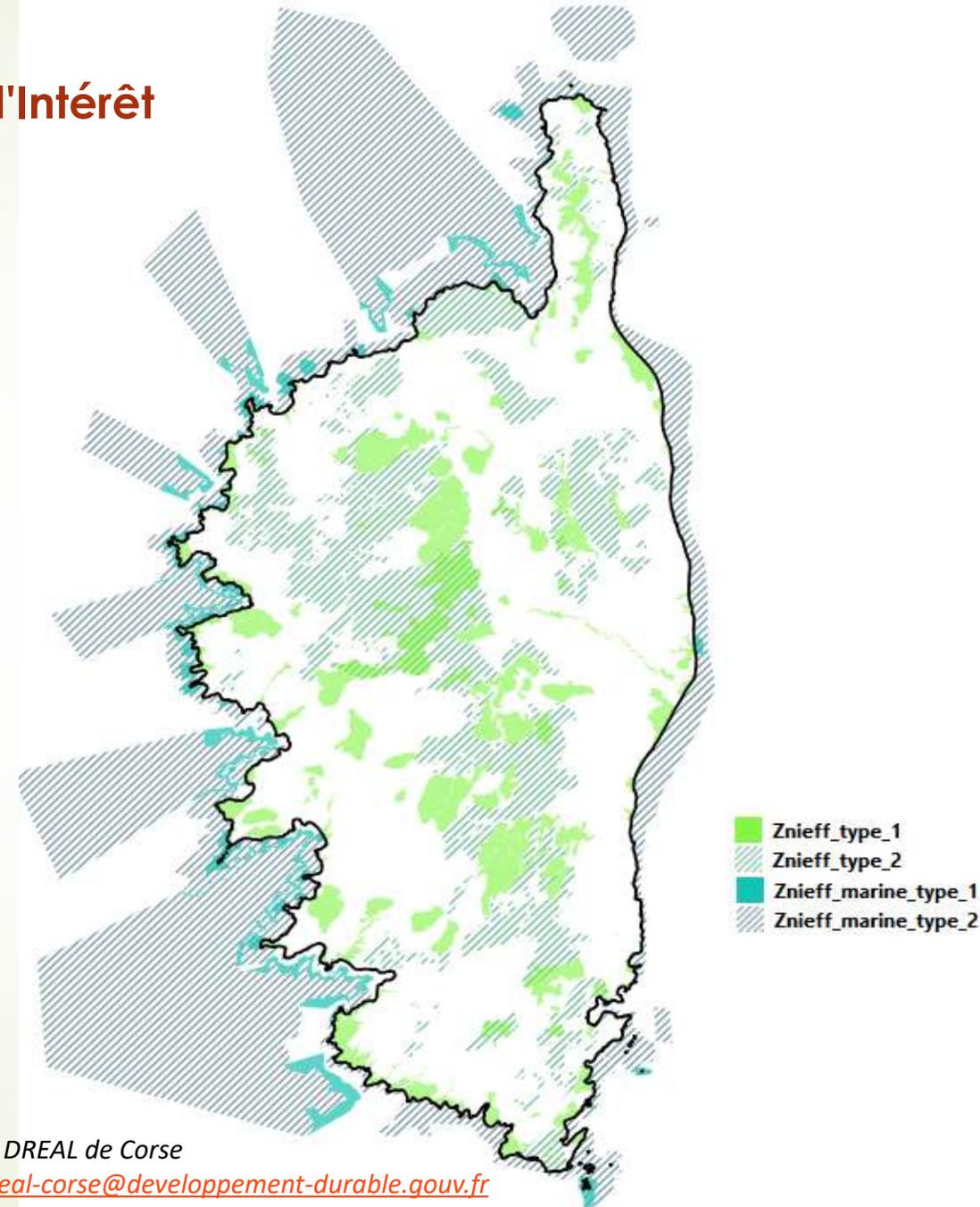
Zonages d'inventaire : Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique - ZNIEFF

Reconnaissent la valeur écologique de secteurs, notamment en raison de l'équilibre ou de la richesse des écosystèmes qu'ils constituent, de la présence d'espèces végétales ou animales rares et menacées

2 types de ZNIEFF :

> les ZNIEFF de type I : secteurs en général de superficie réduite, caractérisés par la présence d'espèces ou d'associations d'espèces ou de milieux rares ou remarquables ou caractéristiques du patrimoine national ou régional.

> les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes, plus étendues que les ZNIEFF I.



Les cartes de sensibilité

Porter à connaissance, outil non-réglementaire, mais indique la présence probable de l'espèce.

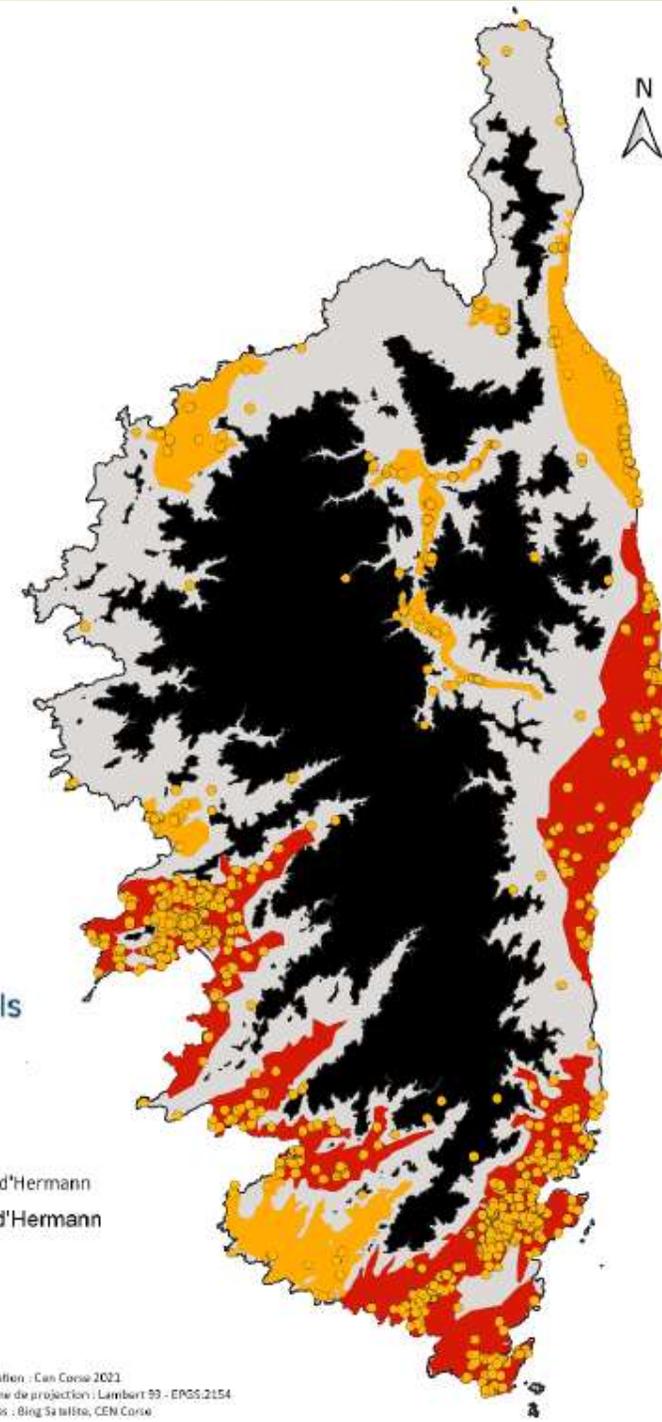
Doctrine régionale pour la Tortue d'Hermann

→ Aide à caractériser une altération ou une destruction d'habitat d'espèces



Légende

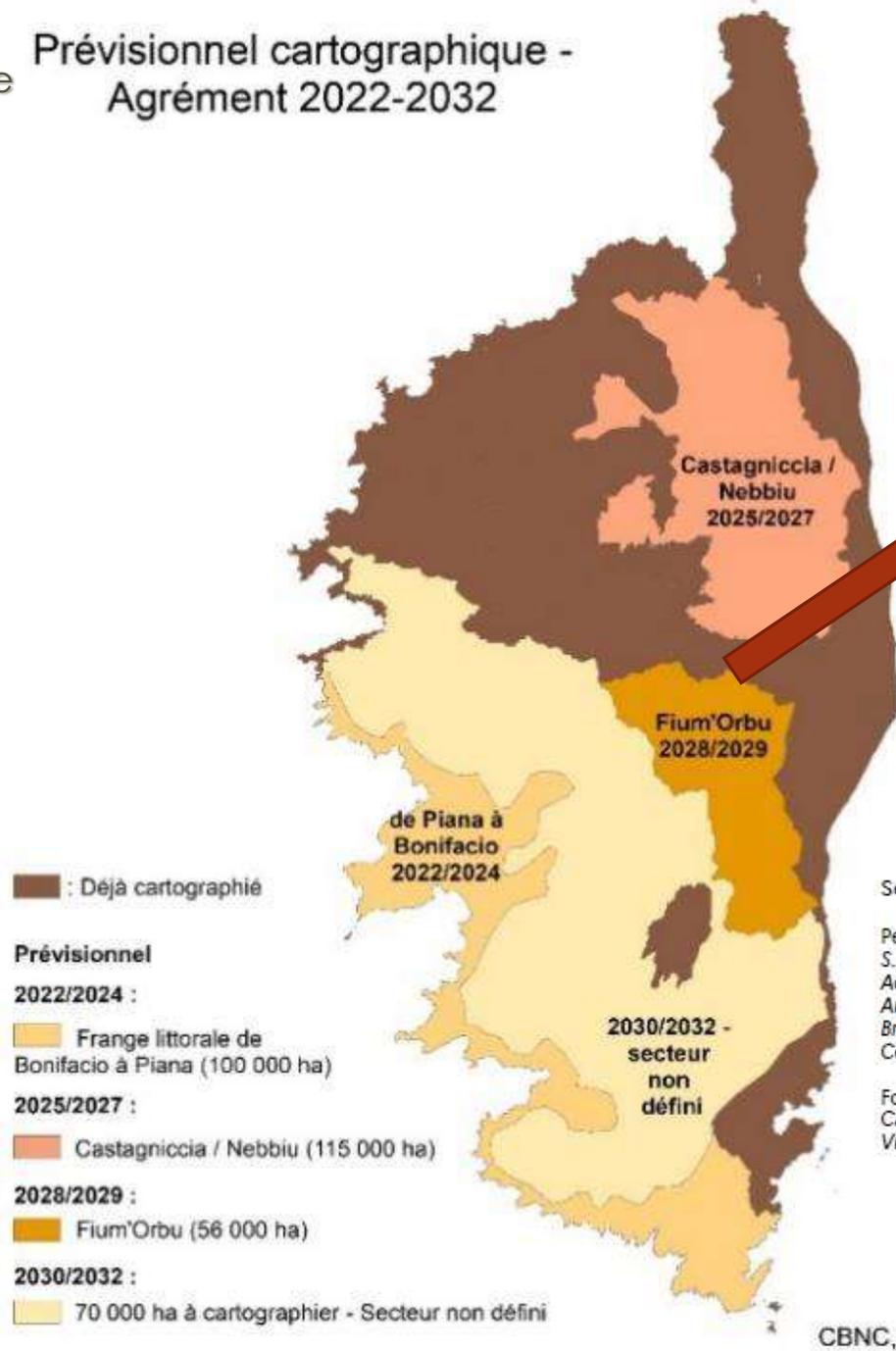
- Contour région
- Altitude > 600 m
- Points de présence de la tortue d'Hermann
- Aire de répartition de la tortue d'Hermann
 - Noyaux de population
 - Répartition diffuse
 - Données insuffisantes



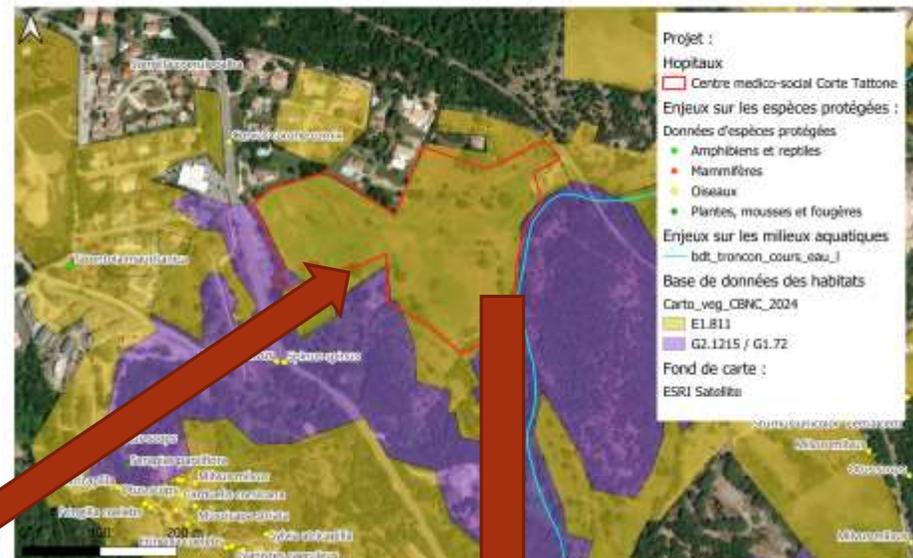
4. Les outils d'identification des enjeux de biodiversité sur le territoire

Cartographie des végétations et des habitats réalisée par le CBNC

Prévisionnel cartographique - Agrément 2022-2032



Cartographie des enjeux de biodiversité sur la parcelle AN140 envisagée pour la création d'un nouveau centre médico-social sur la commune de Corte (source : DREAL de Corse)



Sensibilité de présence des espèces en fonction des habitats (source DREAL de Corse) :

Pelouse thérophytes (code EUNIS : E1.811)

S. nurrica
Acis longifolia M. Roem
Ambrosina bassii L.
Bromus fasciculatus C. Presl
Cerastium comatum Desv

Forêt de chêne vert et chêne pubescent (code EUNIS : G2.1215 et G1.72)
Calystegia sylvatica (Kit.) Griseb
Vicia laeta Ces.

4. Les outils d'identification des enjeux de biodiversité sur le territoire

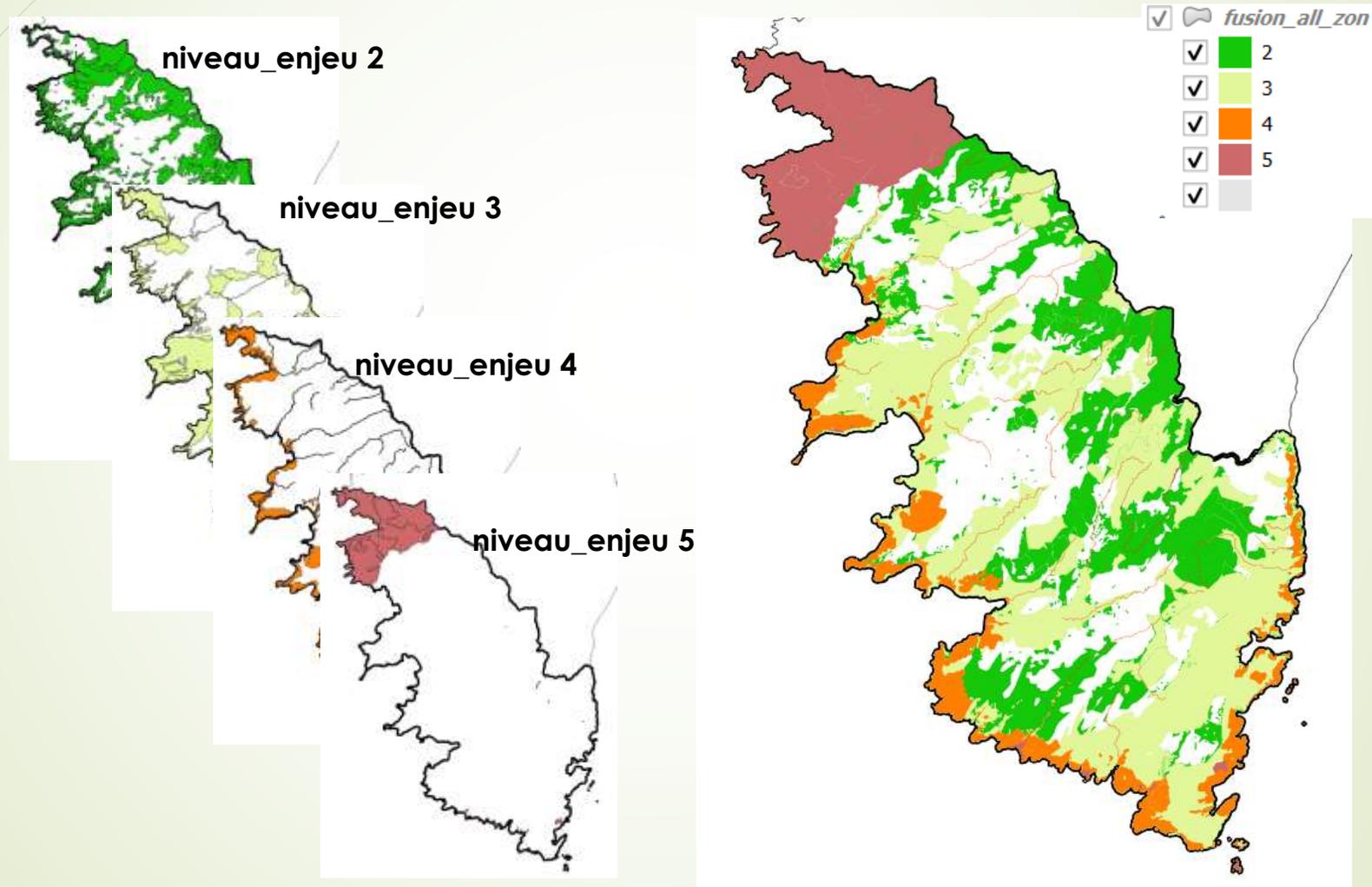
Tableau des inventaires naturalistes et des périodes les moins favorables aux travaux selon les groupes taxonomiques

Couleur	Légende
	Période de sensibilité forte pour les espèces : période proscrite pour les travaux
	Période de sensibilité limitée pour les espèces
	Période de sensibilité variable selon les espèces et le changement climatique : période de prudence importante pour les travaux
	Groupes taxonomiques généraux
	Espèces protégées notables en Corse

Groupes taxonomiques concernés		Mois de l'année											
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Mousses (Bryophytes) et lichens		Visibles toute l'année mais périodes de fructification variables selon les espèces											
Végétation (Ptéridophytes et phanérogames)				Espèces précoces (zones boisées, pelouses)	Majorité des espèces			Espèces tardives (zones humides et altitude)					
Ensemble des insectes (papillons, libellules, coléoptères, etc.) et autres invertébrés (araignées, etc.)				Espèces précoces									
	Le Porte-Queue de Corse (Papilio Hospiton Guénée)	Chrysalide			Stades œuf et chenille				Chrysalide				
Cas particulier des sauterelles et criquets (orthoptères)					Développement larvaire								
	Magicienne dentelée (Saga Pedo)	Diapause			Ecllosion des œufs et développement des immatures				Ponte		Diapause		
Cas particulier des macroinvertébrés benthiques					Développement larvaire			Développement larvaire					
Amphibiens (adultes, larves)		Hibernation	Période de vie active								Hibernation		
	Crapaud Vert	Hibernation		Reproduction				Dispersion des jeunes			Hibernation		
Reptiles		Hibernation		Période d'activité principale						Hibernation			
	Tortue d'Hermann	Hibernation		Reproduction				Emergence des jeunes		Hibernation			
	Cistude d'Europe	Hibernation	Phase de vie active									Hibernation	
Oiseaux migrateurs		Migration et Hivernage		Reproduction				Dispersion		Migration et Hivernage			
	Pies grièches (2 espèces)	Migration et Hivernage (Afrique)			Reproduction			Dispersion			Migration et Hivernage (Afrique)		
Oiseaux non migrateurs		Présence sur site de nidification	Reproduction						Présence sur site de nidification				
	Gypaète Barbu	Ponte		Ecllosion		Jeunes à l'aire			Dispersion		Accouplement		
	Balbusard pêcheur	Présence sur site de nidification	Reproduction						Dispersion			Présence sur site de nidification	
	Milan royal	Présence sur site de nidification	Reproduction						Dispersion			Présence sur site de nidification	
Poissons													
Chauves-souris (chiroptères)		Gîtes d'hiver : hibernation				Gîtes d'été : mise bas et élevage des jeunes					Gîtes d'hiver : hibernation		
Mammifères (autres que chiroptères)				Déplacement, reproduction									

4. Les outils d'identification des enjeux de biodiversité sur le territoire

➤ Outils d'aide à la décision : carte de priorisation du niveau d'enjeu



4. Les outils d'identification des enjeux de biodiversité sur le territoire

➤ 2^{ème} outil de priorisation :
Liste d'espèces prioritaires
à conserver

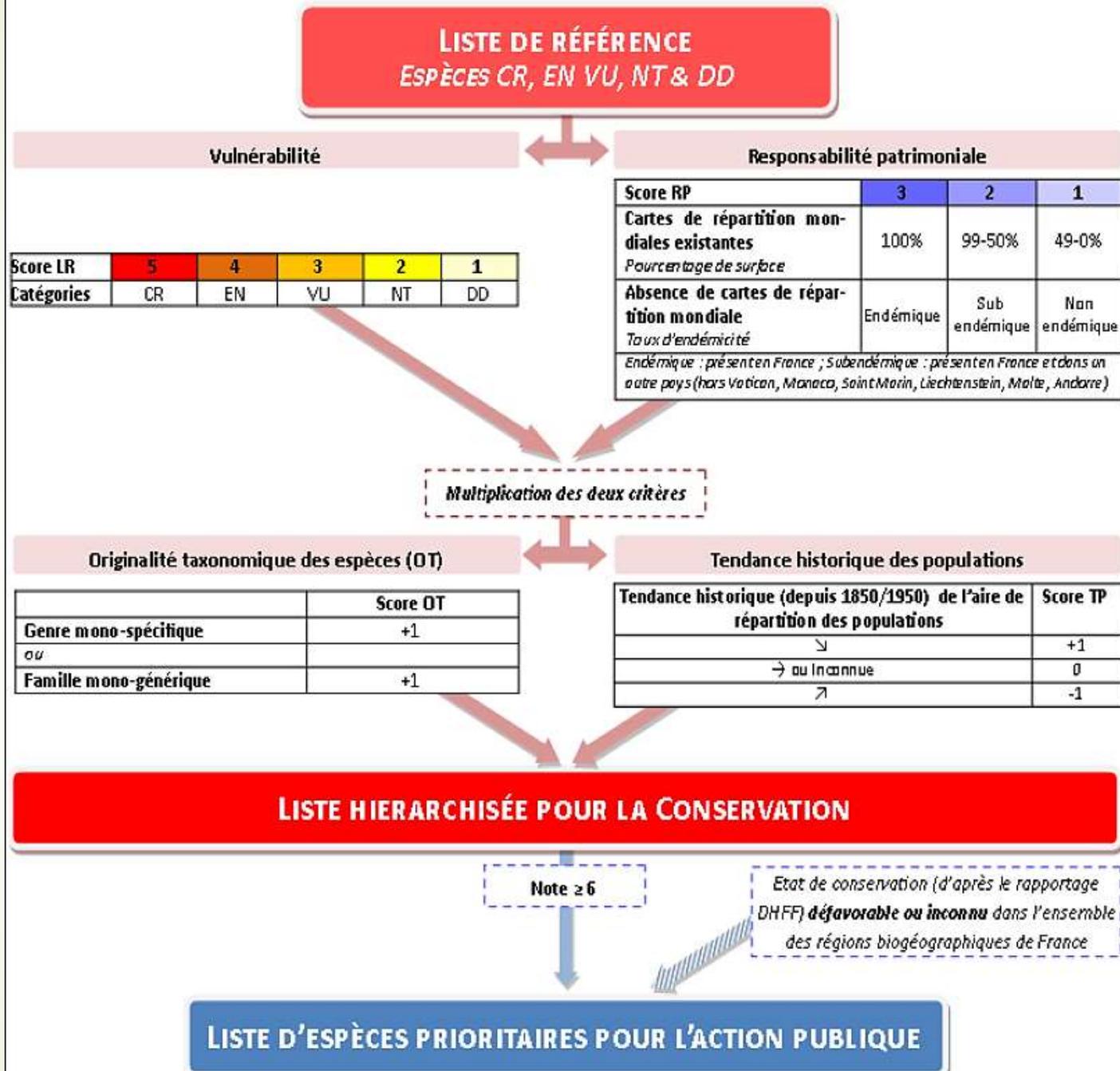


Fig. 1. Schéma récapitulatif de la méthode de hiérarchisation des espèces pour les enjeux de conservation en France

LES OUTILS CARTOGRAPHIQUES

Georchestra : Outil régional de visualisation des données environnementales (couches en lecture et en téléchargement)

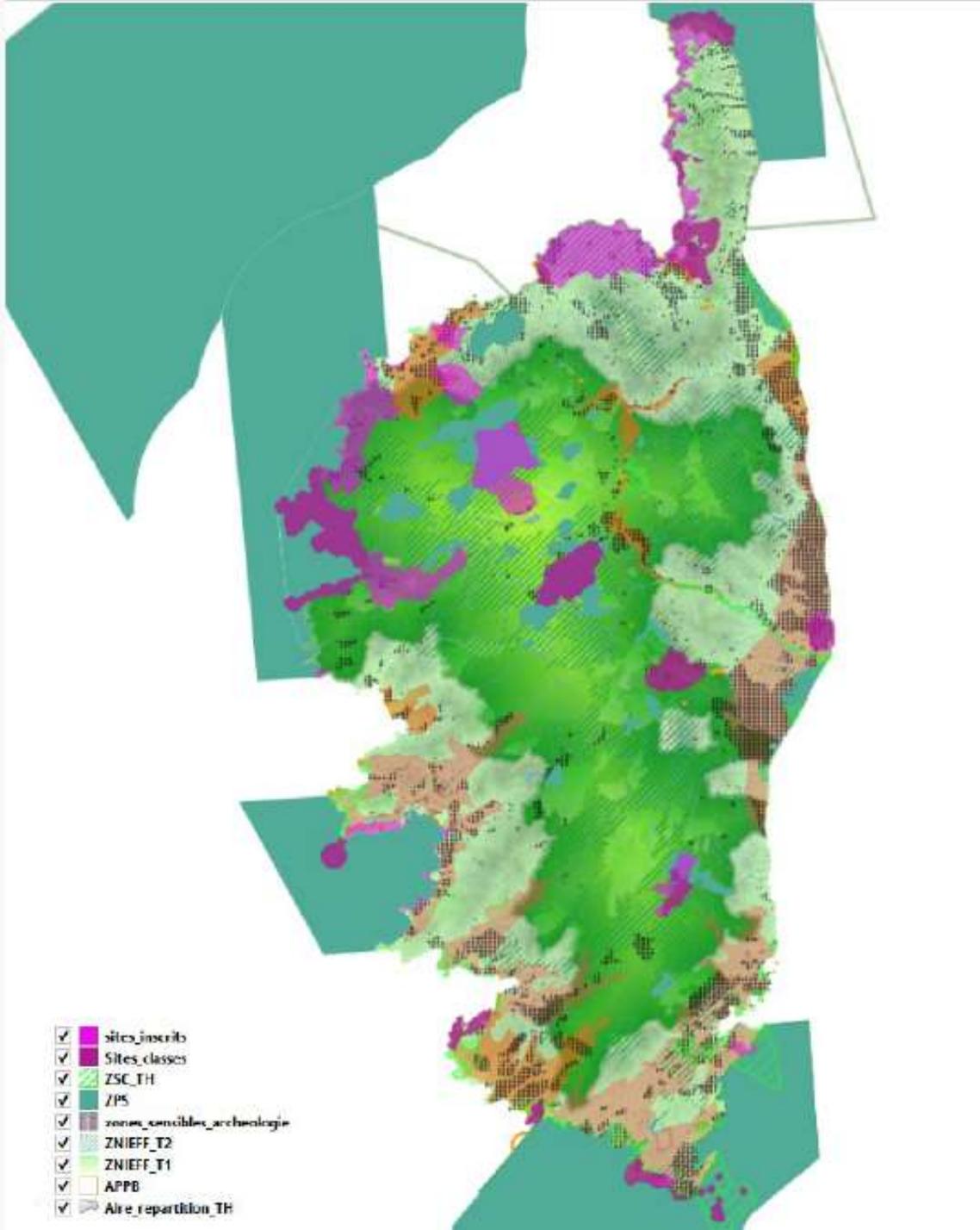
→ [Disponible ici](#)

Géoportail : Permet d'afficher en lecture les données environnementales nationales, le cadastre, les sites de compensation, etc.

OpenObs : en l'absence de plate-forme régional du SINP, permet de visualiser et télécharger les données d'observation sur les espèces disponibles dans l'inventaire national du patrimoine naturel, géré par le muséum d'histoire naturelle (ne marche pas pour le moment)

<https://openobs.mnhn.fr>





[Accès direct](#)

[Site internet DREAL](#)



Application de catalogage géomatique et de cartographie

Tutoriels

Débuter sur
Mapstore

Services web

Flux WFS & WMS

S'inscrire

Créez un compte

Mailing list

Recevez les
dernières infos



Le **visualiseur** cartographique de l'Observatoire du Développement Durable de Corse permet de **construire des cartes dynamiques** en affichant et en croisant les données issues du catalogue.

Les **cartes** sont pré-conçues et permettent d'afficher **plusieurs couches de données** relatives au **thème choisi**.



Le catalogue géomatique de l'Observatoire du Développement Durable de Corse permet de consulter l'ensemble des données partagées par les partenaires sous la forme de fiches standardisées



L'Observatoire du Développement Durable de Corse est un lieu de travail et d'échange entre les acteurs régionaux basé sur des diagnostics partagés. Sa mission s'accomplit au travers de trois axes : **(Lire la suite...)**

Catalogue : fiche descriptive d'une donnée (métadonnées)

Arrêtés listes de protection de sites d'intérêt géologique de Corse

Donnée

Donnée géographique

Mis à jour le 19/04/2024



Les arrêtés-listes constituent le cadre général de protection des sites d'intérêt géologique.

Lien vers les arrêtés-listes : <https://www.corse.developpement-durable.gouv.fr/les-arretes-liste-2a-et-2b-a2123.html>

Selon les dispositions du décret du 28 décembre 2015 relatif à la protection des sites d'intérêt géologique (désormais codifié aux articles L411-1 et L411-2, R.411-17-1 et R.411-17-2 du code de l'environnement), dans chaque département, le préfet arrête la liste des sites qui bénéficient, suite à leur inscription, de mesures de protection générales (interdiction de détruire, altérer ou dégrader le site, interdiction de prélever, détruire ou dégrader les fossiles, minéraux et concrétions présents sur ces sites).

Ces sites doivent répondre à au moins l'un des critères suivants :

- Constituer une référence internationale ;
- Présenter un intérêt scientifique, pédagogique ou historique ;
- Comporter des objets géologiques rares.

En vue d'identifier les sites à intégrer sur la liste départementale, le préfet s'appuie sur :

Contact

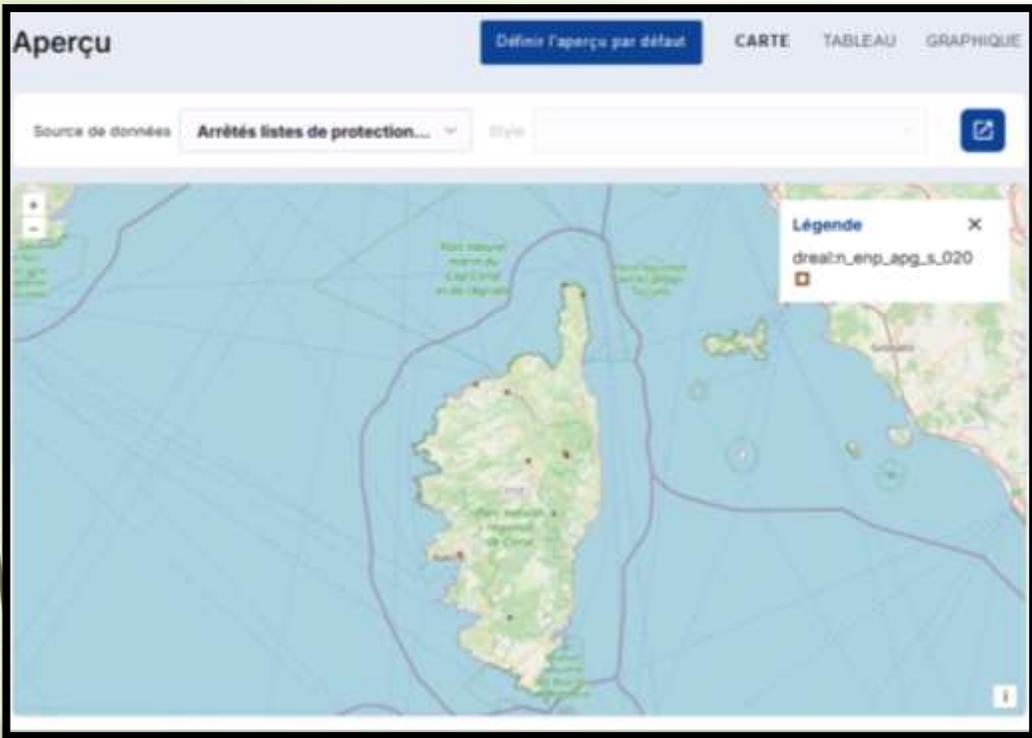
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Corse

☎ 04 95 51 79 70

✉ uavd.scil.dreal-corse@developpement-durable.gouv.fr

📍 Immeuble Paglia Orba
Lieu dit Croix d'Alexandre
Route d'Alata
AJACCIO
20090
France

Fiche descriptive : aperçu d'une donnée



Fiche descriptive : table attributive

The screenshot shows a web interface titled "Aperçu" with a navigation bar containing "Définir l'aperçu par défaut", "CARTE", "TABLEAU", and "GRAPHIQUE". Below the navigation bar, there is a "Source de données" dropdown menu set to "Arrêtés listes de protection de sites d'intérêt géologique de Corse (WFS)". The main area displays a table with the following data:

id_local	id_mnhn	nom_site	date_crea	modif_adm
CSC0025		Nummulites éocènes de Balagne	2024-02-05Z	
CSC0021		Faunes pléistocènes de l'abri sous roche (nord-ouest) de la Punta di a Coscia	2024-02-05Z	
CSC0007		Pillow-lavas jurassiques de l'Inzecca	2024-02-05Z	
CSC0034		Verde di Corsica jurassique d'Orezza	2024-02-05Z	
CSC0017		Dépôts détritiques oligocènes du Vazzio	2024-01-22Z	
CSC0020		Brèche ossifère pléistocène de Corte	2024-02-05Z	
CSC0010		Monolithe d'Algajola et carrière de granite carbonifère	2024-02-05Z	
CSC0022		Diorite orbiculaire carbonifère de Ste-Lucie-de-Tallano	2024-01-22Z	
CSC0038		Péridotites jurassiques du Monte Maggiore	2024-02-05Z	

Fiche descriptive : téléchargement d'une donnée

Ressources et liens

Téléchargements (9) < >

Tous csv excel json shp Autres

Arrêtés listes de protection de sites d'intérêt géologique de Corse

dreal:n_enp_apg_s_020



csv généré par une API

Arrêtés listes de protection de sites d'intérêt géologique de Corse

dreal:n_enp_apg_s_020



excel généré par une API

Arrêtés listes de protection de sites d'intérêt géologique de Corse

dreal:n_enp_apg_s_020



json généré par une API

Arrêtés listes de protection de sites d'intérêt géologique de Corse

dreal:n_enp_apg_s_020



shp généré par une API

Ressources et liens

Téléchargements (5) < >

Tous csv excel json shp Autres

Arrêtés listes de protection de sites d'intérêt géologique de Corse

dreal:n_enp_apg_s_020



gml généré par une API

Arrêtés listes de protection de sites d'intérêt géologique de Corse

dreal:n_enp_apg_s_020



kml généré par une API

Arrêtés listes de protection de sites d'intérêt géologique de Corse

dreal:n_enp_apg_s_020



gpkg généré par une API

Arrêtés listes de protection de sites d'intérêt géologique de Corse

dreal:n_enp_apg_s_020



zip généré par une API



Application de catalogage géomatique et de cartographie

Tutoriels

Débuter sur
Mapstore

Services web

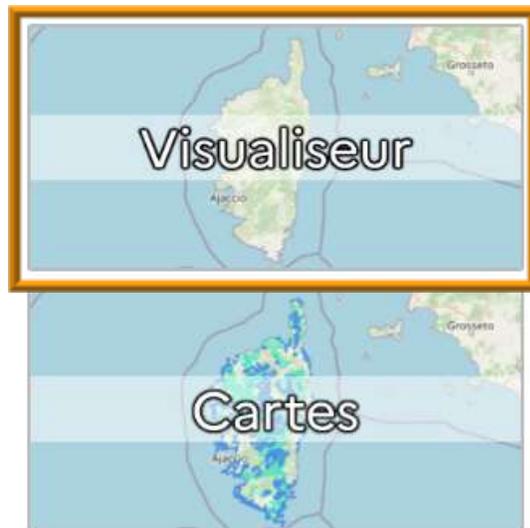
Flux WFS & WMS

S'inscrire

Créez un compte

Mailing list

Recevez les
dernières infos



Le **visualiseur** cartographique de l'Observatoire du Développement Durable de Corse permet de **construire des cartes dynamiques** en affichant et en croisant les données issues du catalogue.

Les **cartes** sont pré-conçues et permettent d'afficher **plusieurs couches de données** relatives au **thème choisi**.



Le catalogue géomatique de l'Observatoire du Développement Durable de Corse permet de consulter l'ensemble des données partagées par les partenaires sous la forme de fiches standardisées



L'Observatoire du Développement Durable de Corse est un lieu de travail et d'échange entre les acteurs régionaux basé sur des diagnostics partagés. Sa mission s'accomplit au travers de trois axes : **(Lire la suite...)**



(autre
utilisateur)



Recherche par nom de lieu

- OPTIONS
- IMPRIMER
- IMPORTER
- EXPORTER
- AJOUTER DES DONNÉES**
- APPLICATIONS THEMATIQUES
- MESURER
- ENREGISTRER SOUS
- STREET VIEW
- RÉGLAGES
- PARTAGER
- CADASTRAPP
- DOCUMENTATION
- TUTORIEL

Map navigation controls including zoom in (+), zoom out (-), home, full screen, and 3D view options.





Ajouter des données

Service Catalogue de données de la plateforme

NATURA

Chercher

Natura 2000 - Directive Habitat (ZSC) Ajouter à la carte

Cartographie des Zones Spéciales de Conservation (ZS...
MT1181055000100

Natura 2000 - Directive Oiseaux (ZPS)

Cartographie des Zones de Protection Spéciale au titre...
MT1181055000102

Natura 2000 - Zones d'inventaire

Cartographie informatique de zones d'inventaire du ré...
MT1181055000103

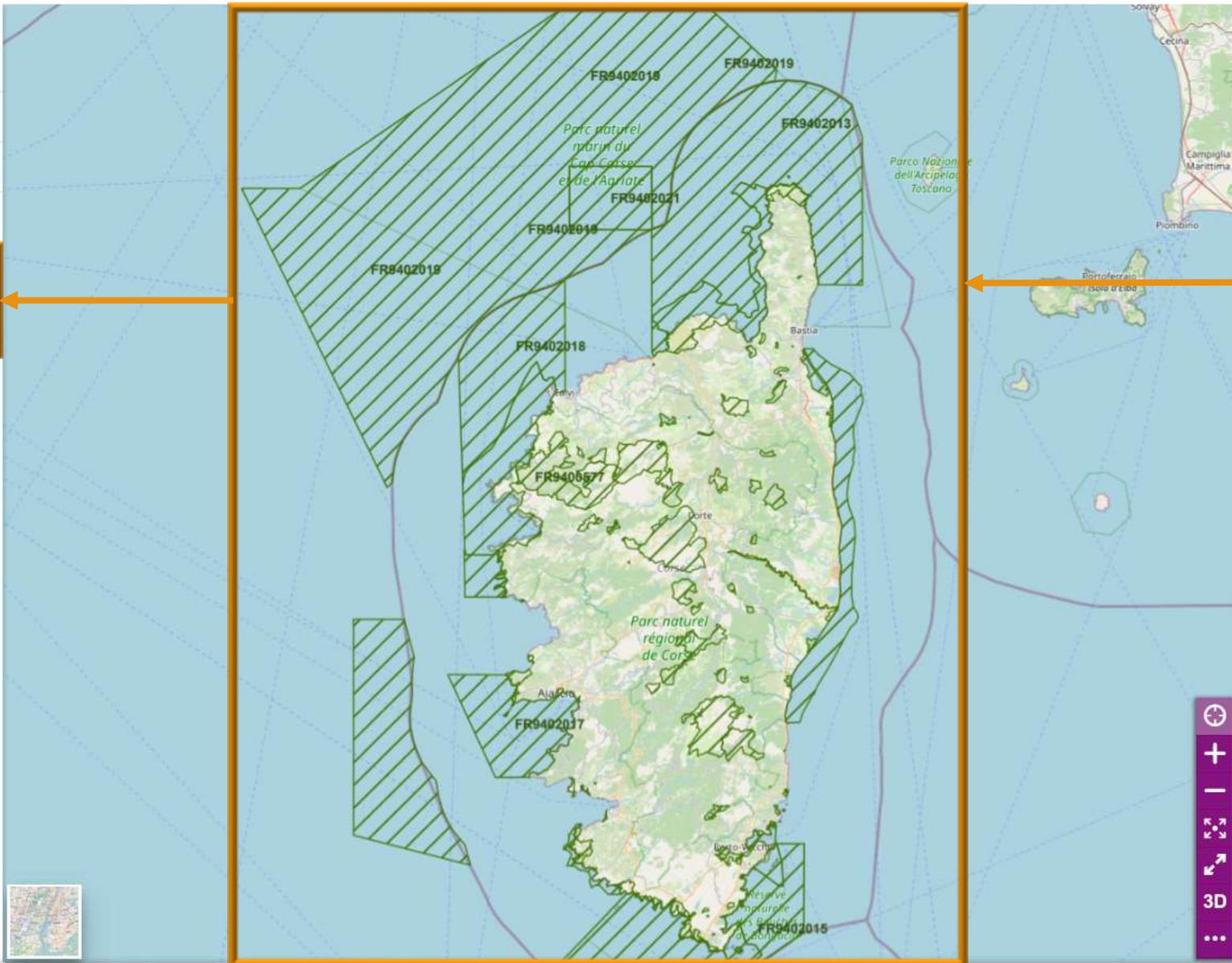
CARTHAM - Agriates (polygones)

Cartographie des habitats marins sur le site Natura 20...
MT1540287743561

Filter layers

Default

- Natura 2000 - Direc...
 - N2000 - Directive Habitat (ZSC) 100%



Ajouter des données

Service

Catalogue de données de la plateforme

NATURA

Chercher

- Natura 2000 - Directive Habitat (ZSC)**

Cartographie des Zones Spéciales de Conservation (ZS...
MT1181055000100
- Natura 2000 - Directive Oiseaux (ZPS)

Cartographie des Zones de Protection Spéciale au titre...
MT1181055000102
- Natura 2000 - Zones d'inventaire

Cartographie informatique de zones d'inventaire du ré...
MT1181055000103
- Preview Not Available

CARTHAM - Agriates (polygones)
Cartographie des habitats marins sur le site Natura 20...
MT1540287743561

Filter les couches

Default

Natura 2000 - Direc...

N2000 - Directive Habitat (ZSC) 100%



Natura 2000 - Directive Habitat (ZSC)

Lat: 42,223 - Long: 9,069

zsc.29

id
29

n_spn
FR9400578

nom
Massif du Rotondo

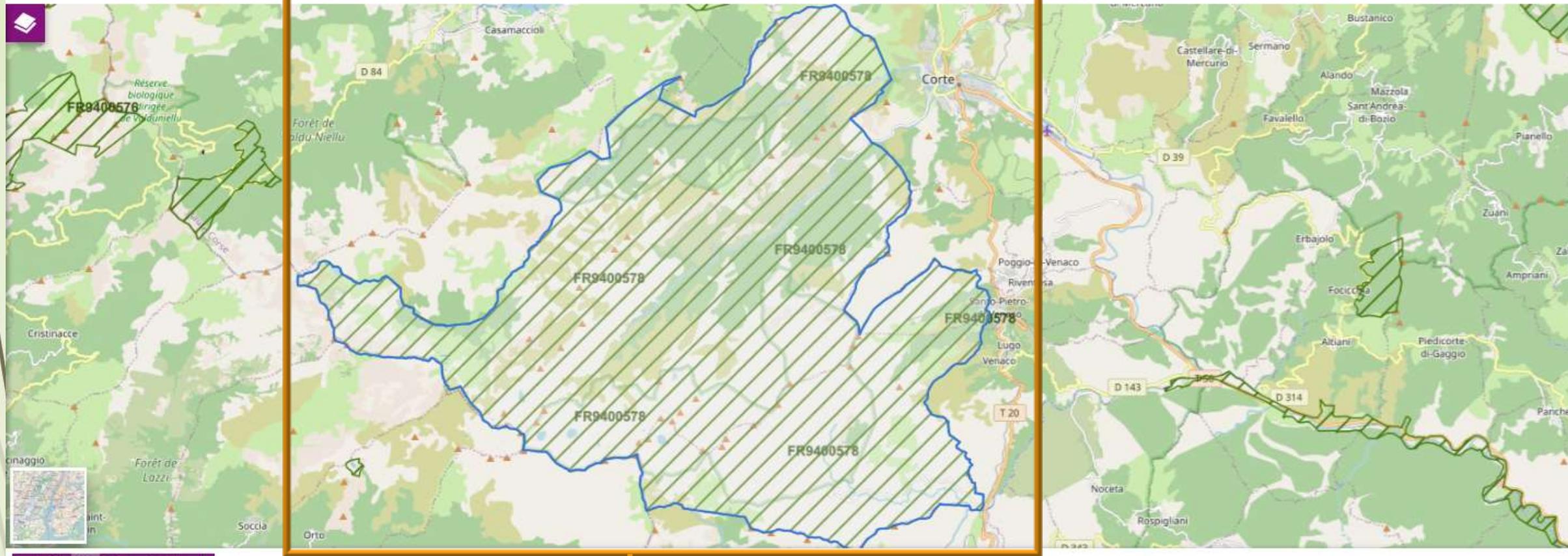
surface
15351.284617334

gest_site
null

organisme
OEC

marin
N

dpt
2B



Natura 2000 - Directive Habitat (ZSC)

	id	Numéro identifiant Muséum	Désignation de la Zone Spéc	surface	Gestionnaire du site	Opérateur du site	marin	dpt
	<input type="text" value="Tapez un nombre ou une ex"/>	<input type="text" value="Tapez le texte à filtrer..."/>	<input type="text" value="Tapez le texte à filtrer..."/>	<input type="text" value="Tapez un nombre ou une ex"/>	<input type="text" value="Tapez le texte à filtrer..."/>			
	27	FR9400587	Iles Cerbicales (SL)	3 717,86453999023		OEC	O	2A
	28	FR9400576	Massif du Cinto	13 850,811573291	ONF	DREAL_CORSE	N	2B
	29	FR9400578	Massif du Rotondo	15 351,284617334		OEC	N	2B
	30	FR9400579	Monte d'Oro-Vizzavona	2 563,08588417969		DREAL_CORSE	N	2B
	31	FR9400590	Tre Padule de Suartone. Ror	256.693988183594		OEC	N	2A

Cadre juridique de l'accès à l'information environnementale

- **Convention d'Aarhus** du 25 juin 1998 sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (en vigueur en France depuis le 6 octobre 2022).
- **Directive 2003/4/CE** du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2003 concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement. Le régime d'accès à l'information relative à l'environnement relève du champ du droit de l'Union, ce qui appelle une certaine vigilance quant au respect des dispositions spécifiques, afin d'éviter tout manquement.
- **Article 7 de la Charte de l'environnement** de 2004 : affirme le droit de toute personne d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.
- **Code de l'environnement** : dispositions spécifiques en matière d'accès aux « informations relatives à l'environnement » (IRE) (articles L.124-1 et s. et R. 124-1 et s.)

Règles générales :

Le principe : la communication

Obligation légale : Article 7 de la Charte de l'environnement et L.124-1 du CE

Consécration du **droit** de **toute personne d'accéder** aux **informations relatives à l'environnement** (IRE) **détenues, reçus ou établies par les autorités publiques** mentionnées à l'article L. 124-3 du CE **ou pour leur compte.**

Qui ?

État, collectivités territoriales, établissement publics, personnes chargées d'une mission de service public en rapport avec l'environnement.

Quelle demande ?

Le demandeur (toute personne physique ou morale) n'a pas à :

- Justifier d'un intérêt à la communication ;
- Identifier un document précis, dès lors qu'il indique clairement la nature des informations qu'il souhaite obtenir quelle que soit la nature, administrative ou non du document dans lequel elles figurent.

Quoi ?

Le droit d'accès porte sur des informations et non sur des documents. Aucune exigence de formalisation préalable de l'information demandée : il n'est pas nécessaire qu'elle soit matérialisée/figure dans un document existant.



Les principes du SINP

Enjeu partagé :
Préservation la diversité biologique et géologique
Contexte de forte dégradation, **pressions**

Organisation d'échange et de diffusion de la donnée environnementale
Une **animation** en **région** par des plateformes habilitées

L'or : la donnée élémentaire d'échange
Nom espèce/date/observateur/GPS

- **Qualité** et valorisation des données
- **Interopérabilité** échange des données (international/national/territorial)

Respect des intérêts des fournisseurs et producteurs de données

Diffusion des données :
1- visualisation sur sites,
2-téléchargement,
3-communication fichiers

Le gardien : la réglementation

- **Obligations juridiques :** Aarhus, Inspire, loi Lemaire Code environnement, Code relation public /administration
- **Principes d'OPEN-DATA**



Schéma national du SINP 2022

CONCLUSION

1. Principe de base : priorité à l'évitement



2. Démarche intégrée et continue :

- Réflexion dès la conception
- Analyse des alternatives



3. Anticipation en planification :

- Intégration dès les documents d'aménagement
- Appui de compétences expertes



4. Traçabilité et justification

- Expliciter choix et hypothèse dans les évaluation



5. Outil levier pour atteindre des objectifs :

- Absence de perte nette
- Zéro artificialisation nette (ZAN)



6. Mise en œuvre dans les documents d'urbanisme



7. Facteurs de réussite pour avoir un évitement optimal :

Compétences, ressources, données fiables

POUR ALLER PLUS LOIN :

Sur la séquence, la doctrine nationale et les lignes directrices nationales ERC :

<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/eviter-reduire-compenser-impacts-lenvironnement>

Sur l'évaluation environnementale : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/integration-et-evaluation-environnementales>